



Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion
(CESAG)

CESAG EXECUTIVE EDUCATION
(CEE)

MBA GESTION DE PROJETS
(MBA GP)

Promotion 2017 - 2018

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

THEME

**Analyse du cycle de vie d'un projet de Protection
de l'Enfant au Sénégal: cas du Projet
Renforcement de la Gouvernance Locale pour la
Réalisation des Droits de l'Enfant (REGOLDE) de
l'ONG Educo dans la Région de Kolda**

Présenté par :

Dirigé par :

Wendkouni Lucile ZEBA/BATIONO

M. Aboubacar AW
Professeur Permanent au CESAG

Novembre 2018

DEDICACE

A mes très chers enfants Melvyn, Lorène et Lormel,

A mon adorable époux, Begnadehi Claude,

A ma très chère Maman Marthe,

A mes cher (e)s frères et sœurs,

Aux enfants de Kolda, victimes d'abus,

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, fruit de la bénédiction divine, ma gratitude s'adresse en premier lieu à Dieu Tout Puissant qui m'a donné la santé et l'opportunité d'effectuer cette formation de MBA-GP au CESAG à Dakar et de l'achever avec ce mémoire professionnel.

J'exprime mes sincères remerciements à toute l'équipe de la **Région Afrique de l'ONG Educo**, en particulier sa Coordinatrice Régionale pour l'accompagnement dont j'ai bénéficié pour rédiger ce mémoire professionnel de fin de formation en Gestion de Projet.

Nos remerciements s'adressent également aux responsables des ONG partenaires d'Educo que sont **FODDE et ENDA JA** pour leur contribution importante qui a permis de réaliser cette expérience enrichissante.

Nous tenons à dire nos sincères remerciements à toutes ces personnes que nous avons rencontrées, avec qui nous avons échangés lors de la collecte des données sur le terrain, notamment les enfants (filles et garçons), les femmes, les leaders coutumiers et religieux de Bourouco et Ndorna, les autorités administratives communales, départementales et régionales, nos amis du comité technique.

Au Gouverneur de la Région de Kolda et ses collaborateurs,
Au Préfet du département de Médina Yoro Foula,
Au Directeur de l'Agence Régionale de Développement de Kolda,
Aux Maires de Bourouco et Ndorna,
A l'Inspecteur de Education et de la Formation de MYF et ses collaborateurs,

Notre gratitude s'adresse également à toute l'équipe enseignante et administrative du CESAG Exécutive et **en particulier son Chef de département, Docteur Lassana TIOTE** pour les encouragements et le suivi attentif dont nous avons fait l'objet pour une formation de qualité.

Notre reconnaissance spéciale s'adresse au **Professeur Aboubacar AW, Enseignant Permanent au CESAG**, notre encadreur qui nous a permis de produire ce mémoire professionnel. Ses conseils de qualité, ses observations constructives, ses recommandations de lectures et d'analyse nous ont permis d'approfondir notre réflexion et d'aboutir à ce résultat.

A toutes ces personnes anonymes qui nous ont soutenues techniquement, financièrement et par amitié pour faciliter la réalisation de ce rapport de fin de formation, je dis grand merci !

Merci à toute la promotion **2017-2018 - MBA GP du CESAG** pour l'esprit de convivialité, de fraternité et de solidarité qui a prévalu tout au long du cursus académique !

A toutes et tous, **Grand MERCI !**

SOMMAIRE

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
SIGLES ET ABRREVIATIONS	iv
LISTE DES TABLEAUX ET DES CARTES	vi
INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE	10
CHAPITRE 1 : REVUE DE LITTERATURE	11
CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE	20
DEUXIEME PARTIE : CONTEXTE GENERAL, RESULTATS, ANALYSE ET RECOMMANDATIONS	28
CHAPITRE 3 : CONTEXTE DE L'ETUDE, DIAGNOSTIC ET RESULTATS	29
CHAPITRE 4 : ATOUTS, DEFIS, LECONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS	55
CONCLUSION GENERALE	66
BIBLIOGRAPHIE	68
ANNEXES	71
Annexe 1 : Cadre logique du Projet REGOLDE	71
Annexe 2 : Liste des outils de collecte utilisés	83
Annexe 3 : Règles de Base pour la conduite des Guides d'entretien pour focus groupe	84
Annexe 4 : Guide entretien focus groupe	87
Annexe 5 : Etapes de l'horloge	88
Annexe 6 : Photos	97
Annexe 7 : Questionnaire - Etat des lieux de REGOLDE	98
TABLE DES MATIERES	101

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGR	Activités Génératrices de Revenues
AME	Association des Mères d'Elèves
APE	Association des Parents d'Elèves
ARD	Agence Régionale de Développement
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASCOM	Assistant Communautaire
ASDE	Analyse Situationnelle des Droits de l'Enfant
ASPRODEB	Association pour la promotion du Développement à la Base
ASUFOR	Association des Usagers de forages
CADE	Charte Africaine pour les Droits de l'Enfant
CCPE	Comité Communal de Protection de l'Enfant
CDE	Convention sur les Droits de l'Enfant
CDF	Classes Double Flux
CDPE	Comité Départemental de Protection de l'Enfant
CEM	Collège d'Enseignement Moyen
CESAG	Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion
CIDE	Convention Internationale pour les Droits de l'Enfant
CME	Conseil Municipal des Enfants
CMG	Classes Multigrade
CRETF	Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin
CRFP	Centre Régional de Formation Professionnel
Ei	Entretien Individuel
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples
FG	Focus Groupe
FODDE	Forum pour le Développement Durable et l'Environnement
FG	Focus Groupe
GIE	Groupement d'intérêt économique
GPF	Groupement de promotion de la femme
ICP	Infirmier Chef de Poste
IEC	Information Education Communication
IEF	Inspection de l'Education et de la Formation

MYF	Medina Yoro Foula
OCB	Organisation Communautaire de Base
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement Agence Régionale de Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations de Producteurs
OUA	Organisation de L'Unité Africaine
PLD	Plan Local de Développement
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
PRDI	Plan Régional de Développement Intégré
PRN	Programme de Renforcement de la Nutrition
REGOLDE	Renforcement de la Gouvernance locale pour la Réalisation des Droits de l'Enfant
SNPE	Stratégie Nationale pour la Protection de l'Enfant
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
WV	World Vision

LISTE DES TABLEAUX ET DES CARTES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Problèmes en Education, causes immédiates et structurelles
Tableau 2	Problèmes de protection de l'Enfant
Tableau 3	Problèmes en Gouvernance
Tableau 4	Cadre logique du Projet REGOLDE
Tableau 5	Recommandations des communautés en Education
Tableau 6	Recommandations des communautés en Protection
Tableau 7	Recommandations des communautés en Gouvernance

LISTE DES CARTES

Carte 1	Carte du Sénégal
Carte 2	Carte de Kolda
Carte 3	Carte de Medina Yoro Foula
Carte 4	Carte de Bourouco
Carte 5	Carte de Ndorna

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

La question de la protection des droits de l'Enfant est un sujet d'intérêt mondial. Chaque année dans le monde, 40 millions d'enfants sont victimes d'abus : négligences, abandons, mutilations, agressions physiques et psychiques, violences sexuelles, travail infantile, enfants-soldats (*page d'accueil web de l'ONG, Plan International*).

Selon l'UNICEF, « la plupart des Objectifs de Développement Durable (ODD) ne peuvent simplement pas être réalisés si l'on ne remédie pas au manque de protection des enfants ». Les ODD à travers ses engagements pour la « réduction de la pauvreté », pour « la scolarisation des enfants » et pour « l'élimination des inégalités entre les sexes et en faveur de la réduction de la mortalité des enfants » traduisent un lien direct avec la protection de l'Enfant et de ses droits. Pour exprimer l'intérêt mondial accordé au sujet, à l'exception des Etats Unis, tous les Etats du monde ont ratifié la Convention Internationale pour les Droits des Enfants (CIDE), adoptée **le 20 novembre 1989** par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Le Sénégal, à l'instar d'autres Etats en Afrique de l'Ouest, a ratifié la CIDE et de plus, a signé la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADE), adopté par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)¹ **en Juillet 1990**. Cet acte du Sénégal constitue une adhésion à la CADE dans ses précisions liées au contexte socio-culturel africain sur l'âge des Enfants (article 2 de la charte) et de ses devoirs (première partie de la charte). La CADE, pour les pays africains en effet, traduit l'importance accordée aux spécificités des valeurs socioculturelles des pays africains sur la question de la protection de l'Enfant, ses droits et devoirs.

En décembre 2013, pour entériner son engagement par rapport à la question, le Sénégal a adopté une Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant qui précise les options stratégiques de l'Etat. Ce document stratégique s'aligne sur le Plan Sénégal Emergent (PSE) dans son axe lié à la protection sociale et constitue un cadre de référence important pour les différents acteurs du secteur. Aussi, l'Etat sénégalais a-t-il créé un département ministériel dénommé « **Ministère de la Bonne Gouvernance et de la protection de l'Enfance** », spécifiquement dédié à la protection de l'Enfance ; Ce cadre institutionnel officiel exprime la priorité accordée par l'Etat du Sénégal à la protection des droits de l'Enfant. Il facilite aussi la mobilisation sociale et l'action d'acteurs tels que le système des Nations Unis, les ONG nationales et

✘ ¹ Devenue Union Africaine (UA)

Internationales et des acteurs privés. Cependant, malgré cet environnement apparemment favorable de bonne prise en charge de la question de protection des droits de l'Enfant dans le Pays, l'Enfant au Sénégal et dans la région de Kolda en particulier vit encore des formes et des facettes de souffrances, de maltraitements, d'abus et de violences dont les causes et les implications sont tout autant socio-économiques que socio-culturelles. En effet, dans des grands centres urbains comme Dakar, Saint Louis, ..., il n'est pas rare d'observer des cas de violations des droits des enfants sous plusieurs formes: violences et cas de maltraitements physiques à domicile ou dans les centres de formations formels ou non formels qui se traduisent par des coups, des bastonnades, punitions corporelles, mutilations génitales féminines; de violences psychologiques et morales qui se manifestent par des négligences, médisances, insultes, injures, gestes frustrants et dévalorisants, des humiliations, contraintes au mariage d'enfants, abus sexuelles tels que les harcèlements sexuels verbaux, viols, etc. L'ONG Save the Children, sur la page d'accueil de son site web présente les données suivantes sur le Sénégal:

- Seuls 55% des enfants sénégalais ont un certificat de naissance,
- 5.000 enfants des rues et talibés sont forcés à mendier dans les rues du Sénégal,
- 1 enfant sur 4 au Sénégal est un enfant immigré,
- 1 fille sur 5 quitte le ménage en raison de mariage forcé ou pour travailler comme domestique,
- Les châtiments corporels sont acceptés comme une norme sociale.

Aussi, selon le rapport (EDS-MICS 2010-2011), la pratique de l'excision reste encore répandue au Sénégal. Elle concerne 26% des femmes âgées de 15 à 49 ans. A ces pratiques, s'ajoutent d'autres situations telles que les violences domestiques, les sévices infligés aux enfants dans le milieu familial, et les violences sexuelles. En ce qui concerne les violences et sévices sexuels infligés aux enfants, 26,5% des femmes rapportent avoir été victimes d'attouchements sexuels avant l'âge de 13 ans, les cas d'inceste occupant une place importante. D'une manière générale, les informations chiffrées restent rares en ce qui concerne les formes de violences verbales, morale ou psychologique, les coups et blessures et les violences sexuelles.

C'est dans ce contexte qu'ayant coordonné et suivi la phase pilote du projet Education, Protection de l'Enfant et Gouvernance avec l'ONG Educo intervenant dans la région de Kolda, nous avons choisi d'observer la problématique de la protection de l'Enfant au Sénégal avec

une attention spécifique sur le cas de la contribution de cette ONG dans ce secteur à une échelle locale à savoir dans les communes de Ndorna et Bourouco de la région de Kolda.

1. Problématique

L'enfant au Sénégal a un besoin crucial de protection de ses droits et comme ci-dessus introduit, la question est d'une priorité et importance nationale et locale. Le tableau peu reluisant de la situation de l'Enfant au plan national est malheureusement beaucoup plus accentué dans la région de Kolda eu égard aux défis socio-économiques particuliers de cette région du Pays. En effet, on note une persistance de certaines pratiques et croyances socio-culturelles qui sont un frein à la réalisation des droits des Enfants (exemples : mariage d'enfants, excision, mariages forcés, éducation de l'Enfant par la soumission à l'extrême endurance).

L'ONG Educo qui a effectué un diagnostic communautaire entre Janvier 2017 et Mars 2017 dans la région de Kolda, précisément dans les communes de Ndorna et Bourouco (département de Médina Yoro Foula) a obtenu des résultats qui peuvent être extrapolés sur l'ensemble de la région. Elle a fait le constat sur le terrain de diverses formes de maltraitements telles que, (violences physiques, mutilations génitales féminines, maltraitance morales, abus vécus par les enfants.

Evoquant le phénomène de la pauvreté, des conflits et des migrations avec ses implications, plusieurs familles tourmentées par les besoins socio-économiques de base urgents ont démissionné de leur rôle primaire de protection sociale de leurs enfants. Les valeurs traditionnelles de protection de l'enfant historiquement assurée par la famille sont loin de la situation que nous observons.

A la place de la famille, de la communauté et des parents, c'est de plus en plus les agences des Nations Unies telles que le PNUD, l'UNICEF, la Banque mondiale, les ONG internationales comme Educo, les acteurs de la société civile et des bonnes volontés qui s'activent quotidiennement pour la protection des droits des enfants. Le constat sur le terrain, c'est que ces différents acteurs font face aux défis d'efficacité et d'efficience de leurs interventions, limitant ainsi l'impact sur les Enfants. Que faire pour optimiser les interventions dans la protection des droits de l'Enfant dans la région de Kolda ?

Déjà en 2010, un article d'un journal en ligne du Sénégal, SETAL.net, à propos de la protection de l'Enfant à Kolda soulignait la nécessité d'une synergie d'action montrant déjà à l'époque, l'importance et la pertinence de la question. Les constats de notre observation au cours du diagnostic sur le terrain ont aussi démontré la nécessité de trouver une solution optimale.

L'autre constat est qu'il n'existe pas un état des lieux contextualisant la situation des maltraitances des Enfants de la région de Kolda par un diagnostic global ; Il n'existe pas non plus un Plan stratégique régional conséquent de protection de l'Enfant qui fédère les objectifs et les intérêts des intervenants. Ceci constitue aussi une des raisons qui freinent les efforts et l'élan des acteurs engagés dans la protection des droits de l'Enfant.

Il faut relever aussi que ces organisations n'ont pas les mêmes partenaires financiers ni les mêmes calendriers de planification et exigences de reportage ; Par conséquent, les interventions se font de façon isolée et dispersée et l'objectif souhaité par tous d'atteindre une protection durable des droits de l'enfant devient pratiquement caduc. En plus de l'isolement, on constate une compétition entre les Acteurs de protection de l'Enfant face à la rareté des sources de financement et cet état des choses constitue un handicap à l'optimisation des interventions.

Par conséquent, l'Enfant, cible bénéficiaire principale ne tire pas finalement le meilleur profit de la situation. Que faire ? Comment faire ? Ces différentes constatations effectuées au cours de l'année 2017 dans la région de Kolda à travers l'observation directe et participante de l'action de l'ONG Educo sur le terrain nous ont permis de rassembler des évidences sur l'intérêt et la pertinence de la question aussi bien pour Educo que pour les autres Organisations intervenants dans le secteur dans cette région. C'est ainsi que nous nous sommes intéressées à approfondir notre investigation sur le sujet en nous focalisant sur comment tirer les leçons de l'expérience de planification d'Educo pour répondre à nos questions? C'est l'objectif principal de notre recherche dont la question centrale est la suivante :

Question centrale : Comment optimiser les interventions des acteurs de la protection des droits de l'Enfant dans la région de Kolda à partir de l'analyse du cycle de vie du projet REGOLDE de l'ONG Educo dans les communes de Bourouco et Ndorna, dans le département de Medina Yoro Foula, région de Kolda?

De cette question centrale émergent les questions spécifiques suivantes :

- Quel est le contexte de l'action d'Educo et la spécificité de son expérience de planification?
- Quels sont les problèmes identifiés et les résultats du diagnostic communautaire d'Educo?
- Quelles sont les leçons apprises de cette expérience d'Educo pouvant contribuer à optimiser les interventions en protection des droits de l'Enfant dans la région de Kolda?

C'est à ces différentes questions spécifiques que nous nous sommes attelés tout au long de notre mémoire professionnel.

2. Objectif général de l'étude

L'objectif général de notre mémoire professionnel est **faire une analyse du cycle de vie du projet REGOLDE de l'ONG Educo dans la région de Kolda en vue de tirer des enseignements pour l'optimisation des actions en faveur de la protection des droits de l'Enfant dans cette région.**

3. Objectifs spécifiques de l'étude

- Décrire le contexte de l'action d'Educo et la spécificité de son expérience de planification stratégique qui s'appuie sur un diagnostic participatif et inclusif;
- Présenter les problèmes identifiés et les résultats du diagnostic communautaire tels qu'appréhendés par Educo?
- Identifier des leçons apprises de cette expérience d'Educo pouvant contribuer à optimiser les interventions en faveur de la protection des droits de l'Enfant dans la région de Kolda?

4. Hypothèses de recherche

- L'impact sur la vie des enfants serait plus grand si les organisations de protection des droits de l'Enfant dans la région de Kolda disposaient d'un Plan Stratégique Régional.
- La remonté des données de la base au niveau national serait plus efficace s'il y avait des Comités Régionaux de Protection de l'Enfant(CRPE) au niveau régional et un Comité National de Protection de l'Enfant(CNPE).
- Le suivi des performances des interventions de protection des droits de l'Enfant au niveau de la région de Kolda serait plus efficient si les organisations de protection de l'Enfant disposaient d'un tableau de bord d'indicateurs consensuels à documenter.

5. Délimitation du champ de l'étude

Notre champ d'étude se limite et se focalise aux leçons apprises de la recherche-action de l'ONG Educo faite dans les communes de Ndorna et Bourouco dans la région de Kolda en vue de faire des propositions de recommandations pour une répliquabilité régionale. Elle ne prétend pas traiter du champ large de la problématique de la protection de l'Enfant dans tout le Sénégal.

6. Intérêts de l'étude

Notre mémoire professionnel porte sur l'apport de l'ONG Educo à l'amélioration de la planification des interventions sur la protection des droits de l'Enfant dans la région de Kolda et de façon spécifique dans les communes de Ndorna et Bourouco. Il est d'un intérêt général au regard de sa portée internationale et nationale mais plus singulièrement, ce sujet a un intérêt sur d'autres groupes d'acteurs et pour nous-mêmes.

- **Pour le CESAG**

Nous avons constaté de notre recherche documentaire au CESAG que le sujet spécifique de la protection des droits de l'Enfant est peu traité et même quasi-absents (trois mémoires effleurent le sujet mais s'intéressent plus aux aspects de suivi-évaluation et de formation du personnel). Ce sujet vient accroître non seulement le nombre de thèmes sur la question dans la base de données du CESAG mais permet d'enrichir la réflexion sur la question la planification d'un projet dans le secteur de la protection de l'enfant. Ainsi, d'autres recherches pourraient s'en inspirer pour faire davantage d'approfondissements.

- **Pour l'ONG Educo**

L'intérêt de ce thème pour Educo est de partager une expérience de planification participative qui porte des fruits et susciter d'autres réflexions et des recommandations qui peuvent servir de base de répliquabilité ou d'optimisation des actions au niveau régional. Elle constitue aussi une base pouvant servir à la mobilisation de ressources pour d'autres projets;

- **Pour les intervenants en protection des droits de l'Enfant à Kolda et au Sénégal**

Ce sujet est d'un intérêt pour les intervenants en protection de l'Enfant à Kolda et au Sénégal. L'analyse va leur permettre d'ouvrir des pistes d'orientation stratégique de leurs interventions et de se soucier plus des bases de durabilité de leurs projets dès la formulation. Elle va susciter aussi un effort de synergie d'actions et d'optimisation des résultats pour la région.

- **Pour les autorités administratives de la région de Kolda**

Cette étude peut susciter au niveau des autorités administratives des messages de plaidoyer auprès des potentiels bailleurs de la région intéressés par le secteur. Elle va aussi les alerter sur la nécessité d'optimisation des actions en matière de protection de l'Enfant. Ceci peut susciter d'autres réflexions et préciser la forme de leur propre contribution.

- **Pour le Ministère de la Gouvernance et de la protection de l'Enfant du Sénégal**

Les propositions de recommandations seront partagées avec les services techniques du ministère et cela va influencer les réseaux des acteurs de la protection de l'enfant au Sénégal et approfondir la réflexion sur l'optimisation des intervenants dans la protection de l'enfant dans tout le Pays par un diagnostic conjoint qui débouche nécessairement sur une planification stratégique avec une bonne répartition des tâches entre les acteurs.

- **Pour nous-même**

Cette investigation a enrichi nos connaissances sur la protection des droits de l'Enfant et a amélioré la qualité de notre analyse sur la thématique. Nous nous sommes aussi renforcés dans la maîtrise du sujet et pouvons désormais contribuer à l'évolution des débats sur la question par des positions soutenables sur la question. Cette investigation nous a offert aussi l'opportunité d'appliquer les apprentissages en Gestion de Projet du CESAG notamment la planification en tant qu'étape primordiale de la Gestion des Projets.

7. Annonce du Plan

Notre mémoire professionnel s'articule autour de deux parties. La première partie qui concerne le **cadre théorique** de l'étude comprend la revue de littérature et méthodologie. Sous cette **revue de littérature**, nous avons deux sections dont l'une est axée sur les droits de l'enfant dans le Contexte international, national et local, institutionnel et juridique et la seconde section sur la définition des concepts et des notions de plan, projet et programme. La méthodologie a deux sections dont une section consacrée aux Généralités de la stratégie de recherche et la seconde axée sur les outils d'analyse.

La deuxième partie sur le cadre pratique comporte deux chapitres dont le premier concerne la présentation du contexte général, l'ONG Educo et ses partenaires, les résultats du diagnostic communautaire, ses atouts, les leçons apprises et les recommandations.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE

Cette première partie est consacrée au **cadre théorique** du mémoire professionnel comportant deux chapitres : le premier chapitre qui traite de **la Revue de littérature** et le deuxième chapitre qui concerne **la Méthodologie**.

La revue documentaire consiste en la lecture et l'exploitation de documents, d'articles, d'ouvrages et de mémoires sur les textes fondamentaux sur la protection de l'Enfant et sur la gestion de projets, le cycle de vie du projet, la clarification des concepts de plan, programmation et planification.

La méthodologie présente la méthode et la technique de la recherche, les outils de collecte des données et d'analyse.

CHAPITRE 1 : REVUE DE LITTÉRATURE

La revue documentaire est la lecture et l'exploitation des documents, ouvrages, articles, mémoires sur les textes fondamentaux et divers rapports sur la protection de l'Enfant et sur la gestion de projets, plan, programme. Nous avons organisé notre revue de littérature en deux volets. Le premier volet sur la protection des droits de l'Enfant au niveau international, nationale et local et le deuxième volet qui concerne la définition des concepts de projet, programme, cycle de vie du projet, plan et leurs outils.

1.1 Le droit à la protection de l'Enfant

Selon l'article premier de **la déclaration universelle des droits de l'Homme (10 décembre 1948)**, « tous les hommes naissent libres et égaux en droits et en dignité. Les actes et documents fondamentaux des droits de l'Enfant trouvent leur fondement dans cette déclaration des Nations Unis. 58 États Membres qui constituaient alors l'Assemblée générale ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris au Palais de Chaillot (résolution 217 A -III-). Ce document fondateur continue d'être une source d'inspiration pour promouvoir l'exercice universel des droits de l'homme et a beaucoup influencé les textes fondateurs des droits de l'Enfant.

L'historique de la protection de l'Enfant commence depuis l'antiquité où protéger l'enfant n'était pas une priorité. C'est au milieu du 19^{ème} siècle en France que l'idée d'une protection pour les enfants apparaît et progressivement va donner un « droit des mineurs » puis ensuite une reconnaissance de l'intérêt supérieur de l'Enfant pour aboutir en 1841 à des lois en France qui protègent les enfants au travail, le droit ensuite de l'enfant à l'éducation et cela va s'étendre sur toute l'Europe avec des protections médicales, sociales et judiciaires.

C'est ainsi qu'en 1959, la déclaration des droits de l'Enfant se fonde sur la **Déclaration universelle des droits de l'homme**, proclament que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. 10 articles qui précisent que tout enfant doit avoir « une identité, être protégé des violences, être en sécurité,

et protégé de la discrimination ». « L'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur », Déclaration de Genève (1924). La prise de conscience des droits de l'enfant s'est faite au lendemain de la 1ère Guerre Mondiale, avec l'adoption de la Déclaration de Genève. Le processus de reconnaissance des droits de l'enfant a continué sous l'impulsion de l'ONU, avec l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant en 1959. La reconnaissance de l'intérêt de l'enfant et de ses droits se concrétise le 20 novembre 1989 avec l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant qui est le premier texte international juridiquement contraignant consacrant l'ensemble des droits fondamentaux de l'enfant.

La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), de l'Assemblée Générale des Nations Unis, 20 Novembre 1989 constitue le document de base qui définit l'enfant, les principes fondamentaux de la protection de ses droits que sont : l'identité, la survie et le développement, l'intérêt supérieur de l'enfant, la non-discrimination, la liberté d'expression, liberté d'association, la protection de la vie privée, le droit à l'Education, la santé, le droit à la protection contre le travail des enfants, les abus. Les principaux articles relatifs à la protection de l'enfant dans la CDE sont les articles 9 (séparation d'avec la famille), 10 (réunification familiale au travers des frontières), 11 (déplacement illicite d'enfants), 16 (du droit à la vie privée, à l'honneur et à la réputation), 19 (protection contre la violence, les sévices corporels, les abus, la négligence, la maltraitance ou l'exploitation), 20 (prise en charge alternative), 21 (l'adoption), 22 (enfants réfugiés), 23 (enfants handicapés), 24 (pratiques néfastes), 25 (révision périodique du placement), 32 (l'exploitation économique), 34 (abus et exploitation sexuels), 35 (enlèvement, vente ou trafic d'enfants), 36 (autres formes d'exploitation), 37 (justice des mineurs et protection contre la torture ou tout autre traitement ou punition cruel, inhumain ou dégradant), 38 (protection pendant le conflit armé), 39 (réadaptation et réinsertion) et 40 (enfants en conflit avec la loi).

La Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant (CADE), (Juillet 1990), adoptée par la vingt-sixième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à Addis-Abeba (Ethiopie), constitue le document adapté au contexte africain mais qui s'aligne aux mêmes principes de base avec la dimension socio-culturelle africaine.

L'Assemblée générale des Nations Unis en 2009 a adopté une résolution relative aux lignes directrices sur « la Protection de remplacement », qui constitue un cadrage spécifique pour la protection de remplacement comme l'adoption ou les centres d'accueil d'enfants vulnérables. Ce document qui trouve aussi son fondement sur la CDE et la déclaration universelle des droits de l'homme, met l'accent sur les principes suivants : « A. *L'enfant et la famille*, B. *Protection*

de remplacement (de maintenir l'enfant aussi près que possible de son lieu de résidence habituel, pour faciliter les contacts avec sa famille et, éventuellement, faciliter à terme son retour dans sa famille, et pour éviter de trop bouleverser sa vie scolaire, culturelle et sociale) ».

La force de la famille est un principe important comme moyen privilégié de socialisation et d'Education de qualité pour l'Enfant.

Valérie DELAUNEY, - Abandon et prise en charge des enfants en Afrique. Elle démontre dans son article, l'importance du sujet, dans le contexte africain et relève que l'enfant et le respect de ses droits sont au cœur de nombreux débats et constitue une question prioritaire de développement des Etats africains à l'heure actuelle.

La stratégie nationale de protection de l'Enfant au Sénégal : Adoptée en 2013, elle constitue le document stratégique de base d'orientation et de cadrage des politiques du Sénégal en matière de protection de l'Enfant. Toutes les organisations gouvernementales ou non, s'y réfèrent pour leurs actions. Ce document s'inspire des principes de la CDE et de la CADE pour la réalisation des droits à la protection de l'Enfant.

Le dispositif intégré de protection de l'enfance (DIPE) : Le DIPE est un ensemble de bonnes pratiques et de services fournis par les acteurs qui interagissent pour offrir à l'enfant affecté par une situation de violation de ses droits, une prise en charge holistique et efficace. Comme outil du système intégré, ce dispositif repose sur trois axes (la prévention, la prise en charge et la promotion des droits de l'enfant).

Le cadre institutionnel de la protection de l'Enfant au Sénégal : Le Ministère de la Gouvernance et de la protection de l'Enfant constitue le cadre institutionnel officiel de régulation de la question de protection des droits de l'Enfant au Sénégal. Avec ses Directions générales et techniques, ses services techniques spécialisés, et ses organisations nationales et internationales partenaires, il y a un tandem de concertation pour atteindre ses objectifs.

Sous la tutelle du Ministère, le centre Gindi est un service à caractère social qui héberge les enfants en situation de rupture familiale, en exécutant des mesures de réinsertion sociale ou familiale (retour en famille, formation ou scolarisation). Le Sénégal a mis en place des lois et politiques nationales pour améliorer le cadre juridique et institutionnel de la protection de l'Enfance. La loi principale pour la protection de l'enfance à savoir **le Code de la Famille** prévoit des mesures protectrices et éducatives pour les enfants en danger et les enfants en conflit avec la loi. Le Sénégal n'a pas de législation séparée concernant la justice pour mineurs, mais le Code Pénal et le Code de Procédure Pénale prévoient des dispositions spéciales pour protéger les droits des enfants en conflit avec la loi et les enfants en danger.

La constitution du 22 janvier 2001 fait référence, dans son préambule, à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et reste protecteur [27] pour ces derniers. Du point de vue législatif un ensemble de codes, lois [28] et dispositions réglementaires [29] reconnaissent et garantissent les droits de l'enfant (Code de la Famille, Code pénal et de Procédure Pénale, Code du travail, etc.).

Selon le rapport sur la cartographie, c'est un ensemble des lois, des politiques, des règlements, des standards et service en particulier **la protection sociale, l'enseignement, la santé, la sécurité et la justice**, qui permettent de soutenir la prévention et l'action à mener face aux différentes violations. Le système national de protection au Sénégal s'assure que la prise en charge des enfants vulnérables, en danger, victimes ou en conflit avec la loi se fait d'une façon intégrée entre différents acteurs spécialisés. La prise en charge des enfants dans les situations d'urgence et la prévention des crises sont considérées comme parties essentielles du système intégré de protection de l'enfant.

Le Rapport conjoint **de la Cartographie et analyse des systèmes de protection de l'Enfant au Sénégal** produit par l'UNICEF en 2011, est le fruit d'une collaboration entre le ministère de la Famille, des Groupements Féminins et de la Protection de l'Enfance, le ministère de la Justice, la Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance, Save the Children Suède et Plan International. Cette production est un état des lieux global des systèmes de protection de l'Enfant au Sénégal et décrit la problématique de la protection de l'Enfant au Sénégal. Les caractéristiques de la protection de l'Enfant du Pays sont pratiquement similaires au niveau de la région de Kolda.

Pour caractériser la situation de la protection de l'Enfant à Kolda, une étude **du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) de 2012** révélait que « La prévalence la plus élevée de mariages d'enfant se retrouve à Kolda (68%), suivie de Tambacounda (57%), Matam (56%), Podor (27%). Les communes de Thietty, de Saré Bidji dans le département de Kolda et les communes de Ndorna et Bourouco dans la région de Kolda ont une forte présence des ethnies qui perpétuent les pratiques néfastes dont le mariage d'enfants. Il s'y ajoute une quasi absence de structures en mesure de répondre convenablement aux besoins d'information des jeunes en particulier des filles en matière de Santé Sexuelle et Reproductive (SSR). Les établissements de santé sont plus orientés vers les soins palliatifs et des services de planification. La seule structure qui pouvait assurer ce vide est le Service Départemental de l'Education pour la Santé (SDEPS) mais celui-ci est dans un état de dénuement avancé (en ressources matérielles et humaines). Des rapports d'activités de l'état et les ONG de protection

de l'Enfant, il se dégage des approches différentes et complémentaires sur la protection de l'Enfant. Par exemple l'approche de l'Etat du Sénégal est globale et traite de toutes les questions qui touchent la maltraitance de l'Enfant tandis que les ONG nationales et internationales ont des interventions ciblées liées à leur vision, mission et valeurs. Educo par exemple, met l'accent sur la formation, la prévention et le partenariat sur des Programmes Education, Protection des droits de l'Enfants. D'autres sont plus orientés à gestion des cas de traite des enfants soumis aux pires formes de travail, l'excision, la protection de remplacement, les Enfants de la rue, la récupération et le placement des enfants abandonnés, les enfants orphelins, les enfants porteurs de handicap, les enfants victimes de viols, d'excision, les victimes de maltraitance physique et psychologiques (injures et insultes). Les réponses se manifestent aussi par des Programme spécifiques d'Education, de santé, d'Eau Hygiène Assainissement, de sensibilisations, les formations sur les droits, le suivi, la capitalisation, la communication par les médias etc...

Problématique : Le Grand Robert de la langue française définit la problématique comme l'«Arts ou la science de poser des problèmes (questionnement), ensemble de problèmes dont les éléments sont liés». Pour nous, la problématique dans le contexte de notre thème est l'ensemble des problèmes et facettes de problèmes liés à la protection de l'Enfant au Sénégal, à Kolda, ses enjeux et comment ils se manifestent dans le contexte et comment optimiser les différentes interventions dans cette région.

Protection de l'Enfant : Par « protection de l'enfant », l'UNICEF fait référence à la prévention et à la lutte contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants ainsi que les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines/l'excision et le mariage des enfants. Les enfants victimes de violence, d'exploitation, de maltraitance et de soins insuffisants risquent de mourir, de subir des problèmes de santé physique et mentale, de contracter le VIH/SIDA, d'avoir des problèmes éducatifs, d'être déplacés, sans-abri ou vagabonds et de ne pouvoir assumer correctement à l'âge adulte leur rôle de parent. Dans l'Analyse des *Systemes de Protection de l'Enfant* au Sénégal (2011), la **protection de l'enfant** consiste à prévenir quel que soit le contexte la maltraitance, l'exploitation et la violence que subissent les enfants et d'y répondre. Cette définition s'appuie sur l'article 19 de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) et sur le travail du Comité des Droits de l'Enfant de Genève.

Educo ajoute la question du *Bien-être de l'Enfant* pour veiller à l'inclusion de tous les Enfants et de tout le dispositif familial, social, pouvant garantir une Education de qualité, la

santé, et la sécurité qui permette à un enfant de grandir dans ce Bien-être et contribuer au développement de son pays. Educo dans son Plan stratégique (2015-2018) définit le bien-être de l'Enfant comme une situation où l'Enfant, filles et garçons à l'opportunité d'être, de faire et de choisir en exerçant leur droit.

Enfant : Étymologiquement, le terme « enfant » vient du latin *infans* qui signifie « celui qui ne parle pas ». Chez les romains, ce terme désignait l'enfant dès sa naissance, jusqu'à l'âge de 7 ans. La Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant de 1989 définit de manière plus précise le terme « **enfant** » : les enfants (CIDE, 1989), désignent toutes les personnes âgées de moins de 18 ans « [...] tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ». Selon l'Unicef, *l'enfant est un être en devenir. Il est par conséquent vulnérable et mérite à la fois une attention et une protection particulières, et ce, au nom du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, promu par la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE).*

Droit de l'Enfant : Les droits de l'enfant sont des droits humains spécifiquement adaptés à l'enfant car ils tiennent compte de sa fragilité, de ses spécificités et des besoins propres à son âge. Ainsi, les enfants doivent bénéficier des services d'aide et de soutien dont ils ont besoin et doivent être protégés contre l'exploitation par le travail, l'enlèvement, la maltraitance, etc.

Famille : Le terme « famille » est employé pour désigner toutes les personnes appartenant au cercle affectif d'un enfant. Ce cercle affectif varie en fonction de la culture et des circonstances ; l'emploi du terme « famille » reconnaît donc que dans de nombreuses sociétés, l'environnement affectif d'un enfant dépasse le cadre de la famille immédiate pour inclure la famille étendue.

Système d'aide sociale : Le bien-être social désigne un sentiment de bien-être qui apparaît lorsque « les problèmes sociaux sont gérés, les besoins humains satisfaits et les opportunités sociales maximisées ». Un système d'aide sociale est l'organisation de services et de soutiens visant à favoriser le bien-être social.

Justice pour les enfants : Conformément à l'Approche commune des Nations Unies en matière de justice pour mineurs, « l'objectif de l'approche de la justice pour les enfants est de veiller à ce qu'ils soient mieux servis et protégés par les systèmes judiciaires. Elle vise en particulier à garantir une application totale des normes et règles internationales pour tous les enfants entrant en contact avec le système judiciaire et les systèmes associés, en tant que victimes, témoins et responsables présumés d'une infraction, ... »

Système de protection de l'enfance : C'est l'ensemble de lois, politiques, réglementations et services nécessaires dans tous les secteurs sociaux – en particulier l'aide sociale, la santé, la sécurité et la justice – et les groupes communautaires et confessionnels et autres prestataires de services privés. Il entre dans le cadre de la protection sociale, mais s'étend également au-delà»

Services de prévention : Des services qui pourraient inclure le développement des connaissances et compétences et le renforcement de la capacité globale de la communauté à protéger et à s'occuper des enfants. Ils incluent également les services ciblant les familles et les enfants confrontés à des difficultés en vue de changer leurs situations avant qu'elles ne nuisent à l'enfant. (*Rapport de la cartographie du système de protection de l'enfant au Sénégal, 2011*).

1.2 Les concepts et notions sur la gestion de projet, plan et programme.

Notre mémoire se situant dans un cadre d'application de notre formation en gestion des projets et notre étude de cas étant une observation d'une étude de cas d'une ONG de développement, notre revue documentaire a couvert aussi la précision des concepts clés à ce niveau. Ce sont notamment la définition des concepts de projet, de Programme, de Plan et de Plan stratégique.

Le Plan : Un plan est l'ensemble des mesures gouvernementales ou intergouvernementales ayant pour objectif la solution d'un problème économique d'une province, d'un pays ou d'une région.

Le Plan stratégique : C'est un plan à long terme de 5 à 10 ans dont les outils de formulation sont : (i) L'arbre des problèmes ; (ii) L'arbre des objectifs ; (iii) Le cadre logique ; (iv) La Mémoire d'Identification de Projet (MIP).

Le programme : Un programme est un ensemble d'instructions et d'informations nécessaires à l'exécution d'opérations déterminées. Dans le domaine du développement, le programme se définit comme un ensemble de projets opérationnels et distincts concourant à la réalisation d'un objectif global.

Le projet : « Le projet est un ensemble d'actions à réaliser pour satisfaire un objectif défini, dans le cadre d'une mission précise, et pour la réalisation desquelles on a identifié non seulement un début, mais aussi une fin. » AFITEP, Dictionnaire de management de projet [1996]. « Un projet est un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées comportant des dates de début et de fin, entrepris dans le but d'atteindre un objectif conforme à des exigences spécifiques ». Afnor X50-115 ; « Un projet est un processus unique, qui consiste en un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées comportant des dates de début et de fin,

entreprises dans le but d'atteindre un objectif conforme à des exigences spécifiques telles que des contraintes de délais, de coûts et de ressources ». [ISO10006, 1997].

Selon le type d'institution ou d'organisation, les phases du cycle de vie du projet peuvent varier de quatre, cinq à 6 ou 8 étapes mais en générale, en référence aux étapes de l'Union européenne, les étapes suivantes se retrouvent dans la plupart des projets.

Les phases du cycle de vie d'un projet :

Programmation : elle permet de définir les orientations et principes généraux du projet.

Identification : c'est l'analyse des problèmes, des besoins et des intérêts des parties prenantes. Les idées de projets sont identifiées et analysées en vue d'être éventuellement approfondies.

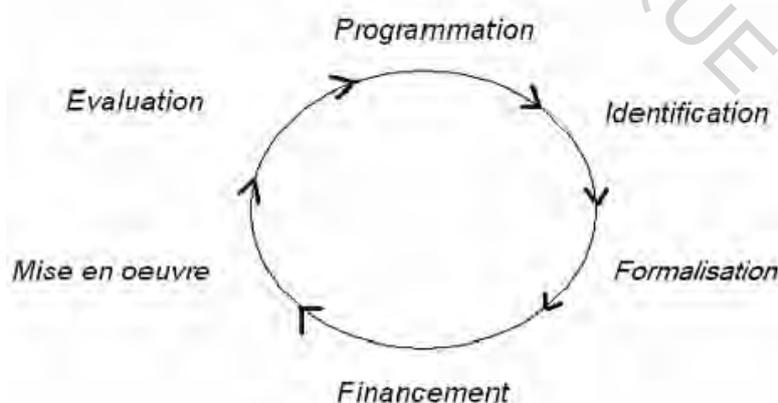
Formalisation : C'est la faisabilité technique, organisationnelle, sociale, économique, environnementale du projet, l'obtention des résultats et l'analyse de la viabilité.

Financement : Bien estimer et s'assurer que l'ensemble du coût du projet pourra être financé. Définir l'implication de chaque partenaire, identifier les bailleurs de fonds.

Mise en œuvre : utiliser les ressources convenues pour atteindre les résultats prévus.

Evaluation : apprécier les résultats et effets du projet par rapport à ses objectifs ; tirer des leçons pour la programmation et les identifications futures. Rendre compte des ressources financières allouées.

Le cycle de vie du projet : « Organisation logique des activités qui jalonnent la vie d'un produit, depuis l'idée qu'on en a eue ou l'identification du besoin jusqu'à son obsolescence ou son arrêt d'utilisation » *Dictionnaire de la qualité AFNOR, 2003, page 49*



Qu'est-ce que les parties prenantes d'un projet ? Une partie prenante désigne tout acteur (individu, organisation, groupe) concerné par un projet, une décision ou action, c'est-à-dire dont les intérêts sont affectés d'une façon ou d'une autre par sa mise en place. Les parties

prenantes d'une entreprise sont donc tous les acteurs dont les intérêts seront affectés par les activités de l'entreprise. On fait alors souvent la distinction entre une partie prenante interne (salarié par exemple) et une partie prenante externe (communauté affectée localement par exemple). Les Acteurs de protection de l'Enfant sont pour nous les parties prenantes de tout projet de protection des droits de l'Enfants.

Qu'est-ce que les Acteurs de Protection de l'Enfant : Pour nous dans le cadre de cette analyse, les **Acteurs** de la protection de l'Enfant sont les parties prenantes interne et externe c'est-à-dire salariés et autres acteurs dans la communauté tels que les enfants, leurs parents (mères et pères), les enseignants, les responsables d'association de protection de l'Enfant, les leaders religieux, coutumiers de protection des droits de l'Enfant, les ONG locales et internationales, tout individu, privé ou du public engagé volontairement ou travaillant pour la protection des droits.

CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE

La méthodologie a consisté à la présentation de notre stratégie de recherche, les outils de collecte des données secondaires et primaires, les outils de traitement des données, les outils d'analyse et de validation des informations.

Notre stratégie de recherche a comporté deux regards, celui d'une observatrice directe (en tant que membre de l'équipe d'Educo de Novembre 2016 à Mars 2017) et celui d'observatrice indirecte (en tant qu'externe d'Educo d'avril 2017 à ce jour).

2.1 Généralités sur la méthodologie

Dès le début de notre observation, nous nous sommes attelés à répondre aux questions suivantes : Qu'allons-nous faire dans ce diagnostic ? Qui va faire quoi ? Comment allons-nous faire ? Quand et où le faire ? Quelle est son approche ? Quels moyens allons-nous utilisé ? L'examen de ces questions constitue les différentes étapes de notre méthodologie qui présente la technique de la recherche, ses outils de collecte des données et d'analyse.

A partir du choix de notre thème de recherche, nous nous sommes fixés un objectif de recherche. Il s'agissait de : « faire une analyse du cycle de vie du projet REGOLDE de l'ONG Educo dans la région de Kolda en vue de tirer des enseignements pour l'optimisation des actions en faveur de la protection des droits de l'Enfant dans cette région ».

Notre stratégie de recherche pour ce mémoire a été descriptive utilisant une approche qualitative et « droit des enfants » tout au long du processus, où nous avons rassemblé plusieurs données de sources diverses en vue de répondre à nos questions spécifiques de recherche afin d'atteindre notre objectif de recherche.

L'approche « droit de l'Enfant » nous a amené à largement impliquer les enfants dans tout le processus, à toutes les étapes de la collecte et de l'analyse avec des outils d'entretien qui les engageaient et qui facilitaient leur participation. Cela signifie aussi l'utilisation de l'Analyse Situationnelle des Droits de l'Enfants (ASDE) qui est une approche qui offre une place importante aux enfants dans le diagnostic de leur propre situation et conditions de leur Bien-Etre.

Nos observations ont commencé dès le lancement du diagnostic en Novembre 2016 jusqu'à la fin du processus en Mars 2017 concernant la phase de collecte terrain. Par ailleurs, nous avons

effectué l'analyse documentaire qui nous a permis de rassembler des données secondaires afin d'identifier les données primaires à rechercher pour enrichir notre analyse.

Pour les données primaires, nous avons utilisé des Focus Groupes (FG) et les Entretiens Individuels (E.I.) qui ont permis de révéler que les droits des Enfants étaient effectivement lésés à plusieurs niveaux mettant davantage les enfants dans une situation précaire. Nous les avons constatés à travers des paroles d'enfants, des témoignages directs sur des « châtiments corporels dans les familles, dans les daaras et dans les classes, des violences morales multiformes, des cas de mutilations génitales féminines ». Nous avons eu aussi des entretiens individuels avec les responsables des ONG de protection des droits de l'Enfant à Kolda telles que : l'ONG FODDE, Enda Jeunesse Action, OFAD NAFOORE, World Vision, Childfund, Lumière. Nous avons aussi entendu des signalements de cas d'Enfants en détresse, sans protection venant parfois de pays voisins (Guinée Bissau et Gambie) dans la région confirmant une problématique sous régionale des droits de l'Enfant.

Par la suite, nous avons effectué une collecte de données complémentaires sur l'état des lieux du projet qui a résulté de ce diagnostic communautaire, le projet REGOLDE. Pour cela, nous avons administré un guide d'entretien simplifié aux personnes ressources des ONG locales de protection de l'Enfant, de l'équipe d'Educo à Kolda et à Dakar, aux leaders d'ONG de protection à Kolda (FODDE, ENDA JA, OFAD NAFORE, Childfund), les maires de Bourouco et Ndorna, le préfet de MYF, l'ARD de Kolda.

2.2 Les étapes et techniques de collecte de données

Le Diagnostic communautaire résulte d'un processus participatif qui a démarré en Mars 2016 par la phase de diagnostic organisationnel qui a permis d'identifier ces deux partenaires partageant les mêmes visions qu'Educo en termes de développement communautaire et de protection de l'Enfant. Il a pris forme en Novembre 2016 avec notre arrivée à Educo et le lancement du diagnostic communautaire proprement dit au cours d'un atelier à Kolda. Le processus a continué son cheminement de façon participative pour aboutir à la collecte des données terrain en Janvier à Mars 2017 et les résultats qui ont servi à la formulation du Projet Renforcement de la Gouvernance pour la Réalisation des Droits de l'Enfant(REGOLDE) dans les communes de Bourouco et Ndorna. Quelles ont été les étapes, les outils de collecte, la technique de traitement et d'analyse des données et les conclusions ? Elles se présentent comme suit :

- **La Phase préliminaire**

La phase préliminaire a consisté en des visites de terrain préliminaires et plusieurs missions de prises de contacts pour l'exploration de la zone d'étude et potentielle zone d'intervention du projet pilote. Ces missions d'exploration et d'identification des partenaires a permis à Educo d'identifier deux partenaires locaux parmi sept autres de la région de Kolda engagées dans le développement communautaire et la protection de l'Enfant; ainsi, l'ONG locale Forum pour le Développement Durable (FODDE), a été retenu pour son action visible dans le domaine du développement communautaire, le genre et l'Education et l'ONG ENDA Jeunesse Action pour ses interventions en matière de Protection et promotion des droits de l'Enfant. C'est au cours de cette phase également que des missions de prises de contacts avec les communes de Ndorna et de Bourouco ont été conduites permettant d'apporter l'information et la sensibilisation primaires relatives à ce projet de diagnostic;

- **La phase de lancement**

L'Atelier de lancement de Kolda a eu lieu en Novembre 2016 dans les bureaux de FODDE et a permis de présenter la note conceptuelle théorique du projet, ses attentes et ses pistes d'actions. Au cours de cet atelier qui a permis de partager les fondamentaux du projet pilote pour une meilleure appropriation par les deux partenaires, un comité technique fut mis en place avec la responsabilité de conduire le diagnostic communautaire. Ce comité a défini une feuille de route pour ses activités et des termes de références de son fonctionnement pour orienter et organiser ses activités en attendant la formalisation d'un protocole d'accord. Deux représentants de chaque organisation partenaire (Educo, FODDE et ENDA JA) ont été retenus pour être membres du comité technique.

- **La Revue de documentaire et les données secondaires**

La phase de revue documentaire a commencé dès la phase préliminaire et a continué jusqu'à l'étape de l'élaboration du rapport provisoire du diagnostic. Elle a consisté à rassembler toute la documentation nécessaire et utile pour le processus pouvant orienter et donner des informations générales sur la région de Kolda et le département de MYF. Les données secondaires statistiques sur les thématiques Education, Santé, Protection et gouvernance permettant de cibler les besoins en données primaires à rechercher pour combler le gap de données indispensables au diagnostic. Ils ont été consultés et exploités pour permettre de préciser les données primaires à rechercher au cours de la phase de collecte.

- **La préparation de la collecte des données primaires**

La collecte des données primaires a consisté à la préparation des outils par la revue et l'adaptation des outils de l'ASDE, le recrutement des enquêteurs, leur formation et test des outils.

- **La préparation des outils,**

Cela a consisté à l'adaptation des outils de l'Analyse Situationnelle des Droits de l'Enfant (ASDE) au contexte et au besoin du diagnostic communautaire ; ainsi, les guides d'entretiens pour les focus groupe et les entretiens individuels ont été relus et amendés selon les cibles à toucher et selon l'information précise à collecter.

- **Le recrutement des enquêteurs, superviseurs et opérateurs de saisie:**

Des enquêteurs venant des partenaires FODDE et ENDA ont été sélectionnés sur la base de leur expérience et performance. Sur la base d'un profil défini, les candidats ont déposé un dossier et ont subi un entretien oral de sélection. Au terme du processus, les meilleurs candidats ont été retenus pour conduire la collecte à proprement dite des données sur le terrain.

- **La formation des enquêteurs et des membres du Comité technique:**

Les enquêteurs, superviseurs et opérateurs de saisie ont été formés sur les modalités de conduite des focus groupes et des entretiens individuels, sur la politique de bientraitance, le code de conduite d'Educo et sur les qualités de prises de note. Ce fut aussi une opportunité pour administrer des modules sur les techniques d'animation de groupes, de communication orale. Un rappel a été fait sur l'esprit et la complicité d'équipe afin de garantir des collectes de qualité.

- **Le test des outils sur le terrain**

Il a permis de réajuster certaines questions et d'en créer d'autres ; aussi des dispositions logistiques ont été prises en compte pour la phase réelle de la collecte.

- **La sélection des zones, des villages et des groupes cibles.**

Pour la sélection des zones, elle a suivi le découpage administratif et elle a précisée au fur et à mesure avec la participation des communautés et sur la base des critères de sélection. Chaque commune disposait donc de trois zones et sur cette base, deux villages ont été retenus dans chaque zone avec les caractéristiques suivantes : un village à faible accès aux services sociaux de base et un autre ayant plus d'accès aux services sociaux de base choisis de façon

consensuelle par la communauté lors des rencontres communautaires. Quant aux cibles, les enfants de 9 à 12 ans et ceux de 13 à 17 ans scolarisés, non scolarisés, dans les daaras ou écoles coraniques et les déscolarisés dans les communes de Ndorna et Bourouco ont été touchés par les entretiens de groupes. Aussi, les pères et mères des enfants de ces groupes d'âge, les associations des parents d'élèves, les présidents d'associations d'enfants, de jeunes et d'adultes, des enseignants, des leaders religieux.

- **La planification des focus groupe et des entretiens individuels**

En vue d'une bonne organisation pendant la collecte, les enquêteurs et les membres du comité technique ont été affectés à des sites avec l'appui des points focaux qui a permis de passer les informations et sensibilisations nécessaires pour mobiliser les communautés à accueillir les enquêteurs pour les Focus groupes et pour préparer les cibles surtout les enfants et les parents à comprendre l'enjeu de l'exercice. Par une réunion communautaire dans chaque mairie, les points focaux ont reçu la clarification sur les cibles à identifier, la nature et le contenu l'information sensibilisation à faire passer au préalable vis-à-vis des parents et des enfants. Pour tous les enfants rencontrés, des autorisations parentales statuant l'accord formel des parents a été obtenu avant la conduite des entretiens de groupe ou individuels avec eux.

- **La collecte des données primaires**

La collecte de données au niveau des villages ciblés a été faite à travers des focus groupes et des entretiens individuels et s'est déroulé en janvier 2017. Sur la base de la planification finale, chaque enquêteur se dirigeait chaque jour dans le village indiqué pour rencontrer les cibles prévues en vue d'organiser effectivement les focus groupes.

- **Les Focus groupes**

Au total, 58 focus groupes ont été réalisés à Bourouco et Ndorna et ont touchés au moins 700 personnes et les cibles suivantes: Les enfants et adolescents scolarisés de 9-12 ans et de 13 à 17 ans scolarisés et non scolarisés, déscolarisés ou dans les daaras. Les pères et les mères des enfants scolarisés et non scolarisés des groupes d'âge de 9-12 and et 13 -17 ans.

- **Les entretiens individuels**

26 entretiens individuels ont été réalisés et ont touchés des personnes ressources selon les caractéristiques suivantes: les maires des deux communes de Ndorna et Bourouco, les Infirmiers Chef de Poste, les leaders communautaires (Chefs de village, Imam), les

Responsables d'ONG (FOODE, ENDA Jeunesse Action, Child Fund), l'Inspecteur de l'Education et de la Formation, l'inspecteur des communes de Ndorna et Bourouco, les directeurs d'école, une exciseuse).

- **La phase de l'analyse**

L'analyse préliminaire a consisté à dépouiller les données primaires collectées au cours des focus groupe et les fiches individuelles sur des tableaux permettant de regrouper les informations contenues dans les focus groupes et entretiens individuels ; Ce travail a permis de dégager les plus grands problèmes en Education, en Protection et en Gouvernance;

- **L'atelier d'analyse avec les enfants**

L'analyse avec les enfants a consisté en un atelier d'un jour au cours duquel les enfants ont fait une analyse des problèmes de l'Education et de la protection avec un outil participatif qui les a engagés à participer et partager leurs avis sur les informations collectées.

- **L'atelier d'analyse technique**

Il a regroupé les membres du comité technique et les présentations issues de la pré analyse ont été présentées au cours de l'atelier d'analyse. Avec l'analyse causale, (examens avec les communautés des causes immédiates et sous-jacentes de chaque problème) chaque problématique a été faite; aussi, la cartographie des acteurs a été définie permettant de faire l'analyse des gaps qu'il y avait au niveau de chaque groupe d'acteurs empêchant l'expression de droits.

- **Les ateliers de Validation**

La phase des validations a consisté en la tenue de trois ateliers au niveau communautaire, régional et national respectivement dans les communes de Ndorna et Bourouco, Kolda et Dakar. Ces différents ateliers ont connu la participation des autorités administratives, les services techniques de l'Education, de l'action sociale, des ONG actives en protection de l'Enfant et l'Education et des personnes ressources. L'objectif de ces ateliers était la validation des données présentées.

2.3 Les Outils de traitement des données et le modèle d'analyse

Ce sont les outils de l'analyse situationnelle des droits de l'Enfant (ASDE) adaptés qui ont été appliqués. Ces outils permettent d'engager des échanges ouverts et très participatifs avec les personnes ressources, surtout les enfants, les filles et garçons adolescent(e)s, les leaders

religieux, les élus locaux, les responsables d'association et ONG de protection de l'enfant, les enseignants de daaras et des écoles dans les communes de Bourouco et Ndorna.

Nous avons utilisé aussi un outil d'analyse manuelle (dont un exemple figure en annexe) pour les données en éducation, Protection de l'Enfant, gouvernance et en genre.

Cela nous a permis de centraliser toutes les informations secondaires et primaires collectées au cours du diagnostic. A travers la réponse aux différentes questions, nous avons exploitées les données traitées à travers une grille de traitement des données des entretiens effectués avec les enfants filles et garçons, les adolescents, les leaders religieux, l'agent de santé, les femmes, les responsables des ONG en vue de synthétiser les informations recueillies et tirer nos conclusions.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

DEUXIEME PARTIE : CADRE PRATIQUE

DEUXIEME PARTIE : CONTEXTE GENERAL, RESULTATS, ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Cette deuxième partie comporte deux chapitres dont le premier est consacré à la présentation du contexte général de l'Etude, une brève présentation des ONG d'Educo, FODDE et ENDA JA, le processus de conduite du diagnostic communautaire, l'approche utilisée, les résultats et l'analyse. Tandis que le deuxième chapitre du cadre pratique est consacré à l'analyse des leçons apprises de l'expérience d'Educo et la proposition de recommandations pour toutes les parties prenantes de la protection de l'Enfant à Kolda.

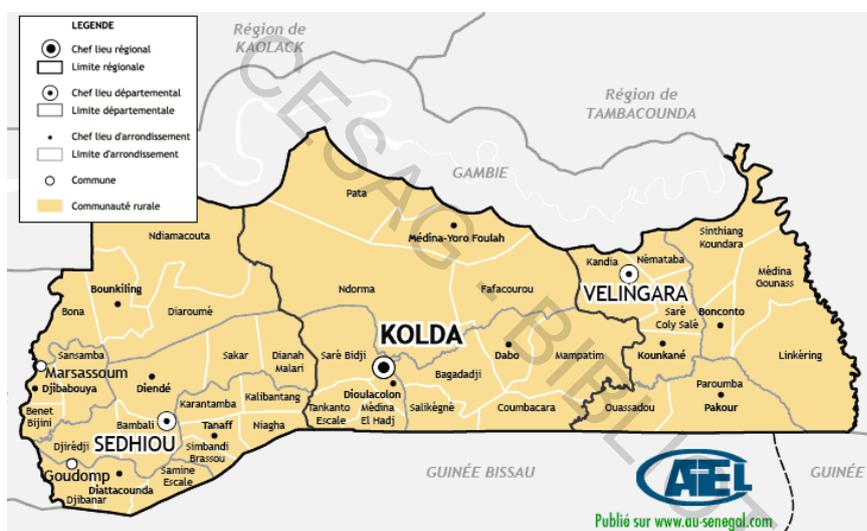
CESAG - BIBLIOTHEQUE

des recettes a soutenu les efforts d'assainissement budgétaire entrepris par les pouvoirs publics et entraîné une réduction du déficit budgétaire de 8,5 à 7,7 % du PIB entre 2014 et 2015. La dette s'est creusée à près de 57 % du PIB, mais reste soutenable.

Concernant les autres secteurs qui devraient être impliqués dans le système de protection de l'enfance, la qualité de l'éducation et des services de santé demeure encore un des grands défis à relever marquée par une insuffisance de ressources humaines et d'infrastructures.

3.1.2 La région de Kolda

Carte 2 : La région de Kolda



La région de Kolda est l'une des 14 régions administratives du Sénégal. Elle est située en Haute-Casamance, dans le sud du pays. Elle est bordée au nord par la Gambie, au sud par la Guinée-Bissau et la Guinée, à l'Ouest par la

région de Sédhiou et à l'Est par la région de Tambacounda. Le chef-lieu régional est la ville de Kolda. Le redécoupage de la Région de Kolda en 2008 (loi 2008-14 du 18 mars 2008) a conduit à l'érection de l'ancien arrondissement de Médina Yoro Foula en Département.

Avec une superficie de 4506 Km², il occupe 53,11% de la superficie totale de la région de Kolda et est à cheval sur trois ensembles géographiques (haute, moyenne et basse Casamance). Sa population est de 112461 habitants. C'est un département qui bénéficie d'une bonne pluviométrie (en moyenne entre 800 et 1800 mm d'eau par an). La population de Kolda est composée des Peulhs, majoritaire avec la présence des manding, des Wolofs, des Sarakolés, des Diolas, des Serer et d'autres minorités ethniques et nationalités. L'éducation se caractérise par le préscolaire avec 71 établissements 5243 élèves représentant un taux brut de 7,8%. L'élémentaire avec 635 établissements, 103136 élèves et un taux brut de 72,7%. Le moyen primaire, 88 établissements, 27386 apprenants et un taux brut de 47,8% et le secondaire avec 6779 élèves et un taux brut de 30,6%. En termes d'ouvrages annexes ou commodités, la région

de Kolda est encore très dépourvue car le taux des abris provisoires reste encore important : 33,71% à l'élémentaire et 39.13% au moyen secondaire. L'emploi avec 4,8% de la population active du pays (plus que Ziguinchor et Kaolack), Kolda présente le deuxième taux de chômage déclaré le plus élevé du Sénégal (38,8%) après celui de Matam qui est de 54,2%, loin du taux national qui est de 25,7%.

La carte sanitaire est composée d'un (1) hôpital, 43 postes de santé complets (avec maternité), 181 cases de santé fonctionnelles, 2 dispensaires privés catholiques, 2 dispensaires privés, 10 cabinets privés, 2 cliniques et 1 maternité privée. Le nombre de personnel spécialisé est très faible. Un médecin pour 66246 habitants, une sage-femme pour 1429 femmes en âge de procréer et un gynécologue pour 327437 femmes.

3.1.3 Le département de Medina Yoro Foula (MYF)

Carte 3 : Le département de MYF



Le département de Médina Yoro Foula est fortement marqué par l'enclavement, principale contrainte des régions sud du pays (Kolda, Sédhiou et Ziguinchor). Ces régions souffrent d'une situation excentrée par rapport aux grands centres urbains, la

traversée de la Gambie constituant un goulot d'étranglement pour les échanges commerciaux. Le département est confronté à la faiblesse du réseau de transport qui ne lui permet pas de tirer parti de ses immenses potentialités. Médina Yoro Foula est ainsi relié à sa capitale régionale Kolda par une piste latéritique longue de 100 km en très mauvais état et presque impraticable en période hivernale.

Situé dans la région de Kolda, le département de Médina Yoro Foula est limité au nord par la république de Gambie, à l'est par le département de Kolda et Vélingara, au sud par les arrondissements de Dioulacolon et Saré Bidji, à l'Ouest par le département de Sédhiou (Arrondissement de Djendé) et le département de bounkiling, le département de Médina Yoro

Foula est relié à sa capitale régionale Kolda par une piste latéritique longue de 100 km en très mauvais état et presque impraticable en période hivernale ;

Les productions agricoles (particulièrement l'arachide) sont également écoulées en territoire gambien. Le faible niveau d'équipement et de dotation en infrastructures contribue aussi à renforcer cette extraversion des villages du département qui ont accès aux infrastructures sanitaires, aux réseaux de téléphonie,... en territoire gambien.

Avec une superficie de 4 687 km² (34,17% de la superficie régionale) et une population de 108 960 habitants (18,62% de la population régionale en 2008), le département reste sous peuplé (avec des densités de 23,24 habitants/km² contre respectivement 61,26 habitants/km² et 47,07 habitants/km² pour les départements de Kolda et de Vélingara.

3.1.4 La Commune De Ndorna

Carte 4 : la commune de Ndorna



Les communautés rurales de l'arrondissement de Ndorna demeurent sous équipées et continuent à souffrir de l'enclavement et de la faiblesse du système de transport. Les populations de la communauté rurale ont ainsi recours aux infrastructures (santé,

transport,...) en territoire gambien

La commune de Ndorna située dans l'arrondissement de Médina Yoro Foula, couvre une superficie de 1858 km², soit près de 23% du département de Kolda. Ndorna son chef-lieu se trouve à 40 km environ au nord de la commune de Kolda sur un embranchement de l'axe Kolda-Pata sur une piste latéritique difficile. Elle est limitée au Nord par la République de Gambie et la communauté rurale de Pata, Au Nord-Est par la commune de Kéréwane, au Sud par

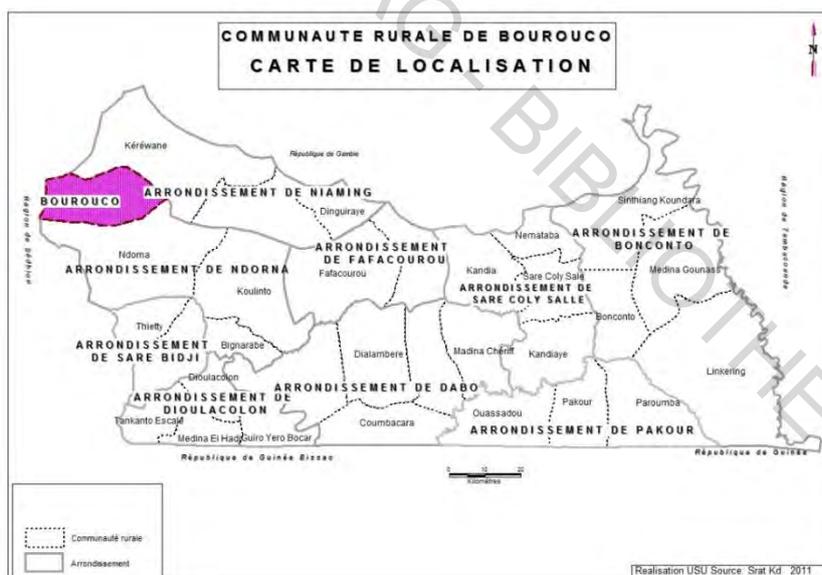
l'arrondissement de Dioulacolou, à l'Ouest par le département de Sédhiou (arrondissement de Bounkiling) et l'Est par les communautés rurales de Médina Yoro Foula et Fafacourou.

La Commune de Ndorna est aussi issue du redécoupage de l'ancienne communauté rurale de Ndorna à la faveur du Décret n° 2008-749 du 10 juillet 2008 avec une superficie de 1 858 km². La proximité avec Kolda tend à fortement réduire l'isolement de Ndorna par rapport à son chef-lieu de département Médina Yoro Foula situé à 70 km.

La population de la commune de Ndorna sur la base des enquêtes réalisées par (Source : recensement administratif du 30-01-2017 Sous- préfet) de Kolda était **de 12 873 habitants en 2017 répartis dans 88 villages**. Les femmes représentaient 49,65% de la population.

3.1.5 La commune de Bourouco

Carte 5 : la commune de Bourouco



La Commune de Bourouco relève du Département de Médina Yoro Foulah et de l'arrondissement de Ndorna. Bourouco est issu du redécoupage de l'ancienne communauté rurale de Ndorna en quatre nouvelles collectivités locales (les

CR de Ndorna, Koulinto, Bourouco et Bignarabé) à la faveur du Décret n° 2008-749 du 10 juillet 2008. La communauté de Bourouco partage une frontière avec la République de Gambie. Bourouco souffre de l'enclavement et de la faiblesse du système de transport. Les populations de la commune ont recours aux infrastructures (santé, transport,...) en territoire gambien. Bourouco compte une population estimée à **24 407 habitants en 2010 (Source ARD/ Kolda) répartis dans 56 villages**.

La communauté rurale est marquée par la présence d'une importante population wolof d'installation assez ancienne. Elle compte ainsi 55% de wolofs contre 35% de Pulhars et

accueil un nombre important (10%) de minorités ethniques (mandingues, sérères, diolas, ...) témoignant de l'intensité des flux migratoires. (Cf PDL 2011).

Cette commune manque de tout : 58 villages sans accès à l'électricité, aucune ouverture terrestre sur la route nationale, absence de tous les opérateurs téléphoniques, rareté de l'eau... Aussi, demandent-ils que les tous les programmes de développement tels que le Programme d'urgence de modernisation des axes et territoires frontaliers (Puma), le Programme d'urgence de développement communautaire (Pudc) s'intéressent à la zone pour qu'elle sorte enfin de son marasme socio-économique » selon **Paul FAYE, correspondant de Seneweb.com**.

Ces propos illustrent bien toutes les adversités liées à la localisation de cette région dans le pays et les conséquences dans le secteur de la protection sociale et de celle de la promotion des droits de l'enfant s'en retrouve aussi touchée.

3.2 Présentation de Educo et de ses partenaires FODDE et ENDA JA

3.2.1 L'ONG Educo

La Fundación Educación y Cooperación (EDUCO) est une Organisation Non Gouvernementale espagnole de coopération pour le développement qui agit en faveur des enfants et pour la défense de leurs droits. Elle est créé suite à la fusion de Intervida et Education sans Frontière. En 2006, un bureau national est né et devient en 2014 un bureau régional. L'ONG Educo a pour **mission** de travailler «**avec les enfants et leur entourage pour une société plus juste et équitable qui garantisse leurs droits et leur bien-être**».

Sa vision est : « un monde où tous les enfants jouissent pleinement de leurs droits et vivent en toute dignité ».

Les Valeurs « Nous travaillons pour le bien commun, pour défendre la dignité humaine, en construisant, collectivement, des relations justes et solidaires entre les peuples, les personnes et les cultures ».

Les principes: Participation, Non-discrimination, Transparence, l'approche basée sur les Droits de l'Enfant.

Proximité : Nous priorisons le travail au niveau local, en étroite collaboration avec les communautés, les acteurs de la société civile et les institutions publiques ayant un contact direct avec les enfants.

La durabilité : Nous soutenons les enfants et leur entourage, mais, en aucun cas, nous nous substituons ou exerçons le rôle de l'État. Tous nos programmes et nos projets sont conçus pour

aborder les causes structurelles de la vulnérabilité et de l'exclusion, de manière à ce que l'impact positif perdure.

Les Pays d'intervention • Afrique : Benin, Burkina Faso, Ghana, Mali, Sénégal, Togo • Amérique Latine : Bolivie, Équateur, Le Salvador, Guatemala, Nicaragua, Pérou • Asie : Bangladesh, Cambodge, Inde, Philippines • Europe : Espagne

Educo s'est donné le défi de développer un cadre d'action par un Programme Pilote qui intégrera les trois axes stratégiques (éducation, protection et gouvernance), avec une ouverture pour des actions innovatrices adaptées aux différents contextes socio-culturels de ses zones d'intervention. Ainsi, de par l'adoption de l'Approche basée sur les Droits de l'Enfant, Educo s'engage à la protection et pour le Bien-Etre des Enfants par une Education équitable, transformatrice et de qualité tout au long de la vie. Pour se faire, Educo, de par ses valeurs d'engagement social, d'équité et de respect, s'est engagé résolument à intégrer ses principes directeurs que sont : la participation, la Non-discrimination, la Redevabilité et la **Protection** dans toutes ses actions de promotion des droits de l'Enfant.

- **L'application de l'Approche Droits de l'Enfant** où les enfants sont au centre, intégrant les principes de la CDE, participation significative des enfants dans tout le cycle de planification);
- La **Participation** de tous les acteurs gravitant autour de l'Enfant et l'Adolescent à des processus de développement visant à contribuer au bien-être des enfants tout en mettant l'accent sur l'égalité des genres et l'inclusion ;
- le **Renforcement des capacités** de l'administration publique et locale, des familles, de la communauté, de la société civile, de Educo et de ses partenaires, des enfants et adolescents ;
- **La valorisation du partenariat** et le travail en réseau ;
- **Le Travail avec les plus exclus**, en identifiant clairement les individus et les groupes d'enfants qui demandent une attention plus particulière.

3.2.2 L'ONG FODDE

L'ONG Forum pour un Développement Durable Endogène FODDE est la mutation, du projet d'appui au développement des communautés de base de Kolda de l'ONG belge Vredeseilanden (VE) en organisation nationale autonome à vocation sous régionale.

Forum pour un Développement Durable Endogène (FODDE), est une association à but non lucratif, constituée en décembre 1997 et reconnue par récépissé N° 08 /GR/KD du 16 février

1998 au niveau régional et au niveau national par récépissé N° **10923/ M.INT/ DAGAT/ DEL/ AS du 13/6/2002**.

La création de FODDE est l'aboutissement d'un processus entamé depuis 1990 par VREDESEILANDEN avec des membres du Conseil Local de Soutien (conseil consultatif chargé d'accompagner l'équipe professionnelle de Kolda). En effet, en intervenant au Sénégal dans la région de Kolda, l'organisation non gouvernementale Belge VREDESEILANDEN avait affiché sa volonté de travailler en partenariat avec une ONG locale pour promouvoir l'auto - développement des communautés villageoises.

Face à l'absence d'une ONG locale dans la zone pour prendre en charge la gestion du programme, les responsables de VREDESEILANDEN accompagnent la constitution d'une équipe sénégalaise dont la mission est de gérer le programme en collaborant avec le représentant de VREDESEILANDEN au Sénégal.

Ce processus aboutira le 19 Décembre 1997 à l'assemblée générale constitutive de l'association Forum pour un Développement Durable Endogène (FODDE) dont les membres sont de la société civile sénégalaise issue des régions de Dakar, Kaolack, Tambacounda et Kolda. **ONG créé par arrêté ministériel # 005124/ MFFDSEF/DDC du 18/06/2007**

De sa zone historique d'intervention, Médina Yoro Foula, FODDE a étendu au fil des années son action dans les départements de Kolda et Vélingara ainsi que dans la région de Sédhiou. FODDE mène également des actions en Gambie et en Guinée Bissau. Sa vision est « Le développement d'un citoyen, d'une communauté ne peut avoir comme acteurs principaux que ce citoyen ou les membres de cette communauté. Toute intervention externe dans cette communauté dans l'optique d'un changement qualitatif doit se fonder sur la volonté exprimée de cette communauté et sur ses capacités souvent latentes. La communauté doit définir elle-même sa vision du bien-être. Le développement porté par cette communauté pour être intégral, durable et endogène, doit respecter ses spécificités culturelles et son environnement ».

3.2.3 L'ONG ENDA JA

Enda Jeunesse Action est une des entités d'ENDA Tiers Monde, une Organisation Internationale à caractère associatif et à but non lucratif. Cette entité a été créée en 1985 et œuvre pour mettre en œuvre les recommandations du Forum de Grand Bassam sur la problématique de la prise en charge «des enfants de la rue» avec deux principales orientations, à savoir l'expérimentation de l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) dans l'offre de

services en faveur des enfants de la rue, et le développement d'une dynamique régionale d'échanges d'expérience entre les acteurs de terrain.

A partir de 1994, le soutien aux enfants et jeunes en situation de travail va connaître un nouveau tournant. En effet, cette population d'enfants et de jeunes, à la lumière de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE), a traduit ses préoccupations et ses aspirations pour de meilleures conditions de vie, à travers douze droits.

La période 2000-2010 verra l'entité Enda Jeunesse Action scindée en deux départements ; un bureau régional et un bureau national. L'appui aux enfants talibés connaîtra à partir de 2005, une amélioration de taille à la suite des recommandations d'une étude régionale réalisée au Mali, au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal sur leurs conditions de vie et d'apprentissage de ces enfants.

Le programme qui en découlera, sera axé sur la lutte contre la mendicité des enfants talibés, et l'introduction de l'Education de Base (EDB) dans les écoles coraniques pour donner aux enfants talibés, l'opportunité de rejoindre l'école formelle.

Ce programme couvrira les régions de Fatick, Kaolack, Tambacounda et Kolda. Cette extension soutenue par Kinderpostzegels (Fondation hollandaise) appuie l'éducation de base.

Un autre partenaire espagnol accompagnera les Associations d'Enfants et Jeunes Travailleurs de Thiès, de Diourbel et de Louga. Ainsi, *Jeunesse Action* se retrouve dans 10 régions du Sénégal en 2010. Elle sera reconnue officiellement en 2011 comme association de droit sénégalais sous l'appellation Jeunesse Action.

3.3. L'analyse des résultats du diagnostic communautaire, et recommandations

Le diagnostic a obtenu pour résultats un état des lieux et une analyse des secteurs qui touchent ou interfèrent sur le Bien-Etre des Enfant. Il s'agissait de l'analyse du contexte de l'Education, de la Protection, de la Gouvernance et des aspects transversaux comme le Genre, l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement et l'environnement. Nous présentons ici les éléments essentiels de ces résultats afin de faire le lien avec les choix stratégiques du Projet REGOLDE et les leçons apprises de cette expérience et le choix de nos recommandations.

3.3.1 Analyse de la situation de l'Éducation à Kolda

A l'instar des autres régions du Sénégal, Kolda est caractérisée par la jeunesse de sa population. Pour une population estimée à 633675², dont plus de la moitié est jeune (60%), le taux d'analphabétisme reste encore très élevé (60%), 44% des enfants n'achèvent pas leur cycle scolaire dans l'élémentaire, 34% abandonnent les études dans le secondaire, 67 % ne réussissent pas au BFEM et 74% au baccalauréat³. En ce qui concerne les infrastructures scolaires, les structures d'accueil restent dominées par le phénomène des abris provisoires sous paillotes. Pendant ce temps, la formation technique professionnelle reste faiblement investie comme l'enseignement religieux encore timide et l'introduction des langues nationales très faible.

- **Enseignement préscolaire**

D'après les données statistiques sur les structures de Développement intégré de la Petite Enfance (DIPE) en 2012 du rapport 2013, la région de Kolda comptait 25 écoles maternelles publiques, 76 Cases des Tout-petits, 50 centres communautaires soit 151 sur 1397 au plan national soit 10, 8% avec un effectif total de 9360 sur 30 970 au plan national.

Les structures au niveau de la petite enfance manquent de ressources adéquates tant au plan financier, structurelle et infrastructurelle.

- **Enseignement élémentaire**

L'évolution massive des effectifs enrôlés surtout avec la forte scolarisation des filles n'est pas accompagnée par l'érection d'infrastructures adaptées et adéquates. Les disparités entre zones rurales et zones urbaines sont profondes. S'y ajoute des poches de résistances notamment dans certains foyers religieux comme Médina Gounass où prédomine l'enseignement religieux traditionnel. Si la parité Filles /Garçons est souvent atteinte au préscolaire et à l'élémentaire, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour maintenir la participation féminine au moyen et au secondaire pour prévenir et lutter contre l'impact de certains phénomènes comme les violences, les mariages et grossesses précoces.

Le taux d'écoles à cycles incomplets à travers la région est de 69% avec le plus grand record détenu par Médina Yoro Foula (91%) suivi de Kolda (74%). Quant aux classes à doubles flux elles représentent 9,82% et les classes multigrades 42,3%. Au niveau départemental, Kolda

IA/Kolda, Statistiques de l'année scolaire 2011

détient la part la plus importante de CDF (15,99%) ; pour les CMG, c'est Vélingara qui détient le record (65,3%)⁴. Par ailleurs, l'enseignement élémentaire connaît des réalités comme :

- La faible prise en charge des Enfants à besoins éducatifs spéciaux ;
- Les mouvements de population liés à la transfrontalière surtout dans le MYF ;
- Les déclarations tardives de naissances ;
- La mobilité des populations surtout dans les zones frontalières des 3 pays limitrophes ;

Même s'il y est faible, des abris provisoires sont enregistrés au niveau de l'élémentaire soit 27 sur les 2 555 en 2013.

- **Enseignement moyen secondaire général**

Malgré les multiples programmes de construction, une hausse vertigineuse d'abris provisoires est notée dans les salles de classe : à l'élémentaire, on note 27% d'abris, au Moyen secondaire 35,1%. Médina Yoro Foula détient la part la plus importante en matière d'abris (49,1% à l'élémentaire et 51,8% au Moyen secondaire). Au total en 2013, 192 abris provisoires sont dénombrés dans la région de Kolda pour 419 classes physiques).

- **Enseignement technique et la formation professionnelle**

Le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans la Région de Kolda, est dans une situation peu enviable, avec seulement 6 établissements dont 1 à Vélingara et Médina Yoro Foula, et 4 à Kolda: le Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin (CRETFF), le Centre Régional de Formation Professionnel (CRFP), le Centre Régional de Formation en Santé (CRFS) et le Lycée Technique qui a ouvert ses portes récemment. A ces structures publiques s'ajoutent 2 établissements privés, l'un de formation de personnels de santé, l'autre préparant aux métiers informatiques. Les problèmes suivants ont été notés :

- La vétusté des équipements et des locaux ;
- L'insuffisance numérique de centres ce qui est à l'origine des abris provisoires pour accueillir les apprenants ;

- **Education de base des jeunes et des adultes**

Dans le cadre de la réforme, au niveau du « Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Éthique et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation » (PAQUET-EF) qui couvre la période 2013-2025, le sous-secteur Education de base des jeunes et des adultes(EBJA) est composé des structures suivantes :

- Les centres d'alphabétisation fonctionnelle (CAF) qui accueillent les adultes analphabètes de la tranche d'âge 15-55ans
- Les écoles communautaires de base (ECB) qui prennent en charge les adolescents des 9 – 15ans non scolarisés ou déscolarisés.

De nombreuses difficultés sont notées comme :

- L'insuffisance de formation des acteurs (08 jours) ;
- Le retard dans la mise en place des intrants (manuels, au mois de Février dernier) ;
- L'inadaptation des manuels ;
- Le manque de guides pédagogiques ;
- L'absence de motivation des enseignants ;
- L'insuffisance voire manque de suivi des classes tests.

Le personnel enseignant est déficitaire dans certaines disciplines (Math, Science Physique, Science de la Vie et de la Terre, Philo, ...). L'accroissement continue des besoins réels en création de CEM de proximité. La situation scolaire de l'IEF donne les données suivantes :

- **Situation de l'encadrement des enseignants à l'IEF**

L'IEF de MYF compte 6 inspecteurs pour 631 enseignants soit un inspecteur pour 105 enseignants. Le taux d'achèvement est de 46.9 pour les garçons et 41.7 pour les filles. Elle compte 194 écoles dont 43 écoles à cycle complet. En outre, on peut dénombrer 265 classes multigrades. Dans le préscolaire il y a 17 écoles, 13 dans le moyen et 02 dans le secondaire. L'indice de parité est 1.7 en faveur des filles. On peut dénombrer 746 classes physiques dont 614 salles de classes construites et 265 totalement sous abris provisoires. Signalons que le département de MYF fait presque trois la région de Thiès avec seulement 631 enseignants craies en main répartis dans les onze collectivités locales.

- **Données sur l'éducation selon le diagnostic communautaire de Ndorna et Bourouco.**

Au terme de la collecte des données effectuée sur le terrain dans les communes de Bourouco et Ndorna, auprès des enfants, les enseignants, les parents et leaders locaux, trois principaux problèmes se dégagent:

1. **L'accès et le maintien des enfants à l'Education ;**
2. **La scolarisation des filles ;**
3. **La qualité de l'éducation et l'environnement scolaire.**

Tableau 1 : Problèmes en Education, causes immédiates et structurelles

<i>Problème Education 1. Accès et maintien: Les enfants les plus discriminés par rapport à l'accès et au maintien à l'école dans les communes de Bourouco et Ndorna sont: les enfants porteurs de handicap, les enfants vivant en situation de tutorat ou de confiage, les enfants vivant dans les familles à faible revenus ou habitant dans les villages à faible accès aux services sociaux de base</i>	
Causes immédiates	Causes structurelles
<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'écoles • Abris provisoires • Insuffisance du personnel • Absentéisme des enseignants • Discrimination des enfants porteurs d'handicap • Difficulté d'assurer frais et fourniture scolaires • Ignorance des parents, • Choix de ne pas envoyer les enfants à l'école 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de ressources de l'état et des collectivités • Mauvaise redistribution des ressources de la part de l'état • Faible mobilisation des communautés locales • Faible capacité de contrôle de la part de l'Inspection Scolaire • Faible motivation des enseignants • Enclavement de la zone d'intervention • Méconnaissance du rôle des communautés dans le domaine de l'éducation • Manque de structures inclusives pour les enfants porteurs d'handicap • Ignorance et négligence des parents • Exploitation des enfants en situation de tutorat ou confier à des familles d'accueil • Perception des communautés (stigmatisation) • Faible participation / prise en compte de la voix des enfants dans les prises de décisions • Pauvreté
<i>Problème Education 2. Scolarisation des filles: La grande majorité des enfants des communes de Bourouco et de Ndorna, victimes d'abandon scolaire, particulièrement les filles, est issue des familles à faible revenus ou des villages à faible accès aux services sociaux de base</i>	
Causes immédiates	Causes structurelles
<ul style="list-style-type: none"> • Mariage précoces/forcés 	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques socio culturelles néfastes

<ul style="list-style-type: none"> • Surcharge de travaux domestiques • Violences/harcèlement en milieu scolaire • Excision • Violences des enseignantes/châtiments corporels • Manque de moyens des familles 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de confiance a un cursus sécurisé de la fille à l'école • Enclavement de la zone d'intervention • Faible engagement des communautés • Ignorance et négligence des parents • Manque de mécanisme de recours à l'école • Faible participation/prise en compte de la voix des enfants dans la prise de décisions
<p><i>Problème Education 3. Les conditions d'apprentissage et l'environnement scolaire dans les communes de Ndorna et de Bourouco ne favorisent pas une éducation de qualité</i></p>	
Causes immédiates	Causes structurelles
<ul style="list-style-type: none"> • Inspecteur/enseignant • Non-respect du quantum horaire • Faible dispositif de formation continue des enseignants • Peu de cellule pédagogique • Environnement scolaire • Faible implication des enfants dans la vie scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de ressources de l'état et des collectivités, • Redistribution inégale des ressources de la part de l'état • Prise en compte marginale de l'éducation dans les lignes budgétaires des collectivités locales • Enclavement de la zone d'intervention • Faible participation/prise en compte de la voix des enfants dans la prise de décisions

Source : Auteur

Au regard des caractéristiques de l'éducation telles qu'observées sur le terrain, on a pu relever qu'un nombre important d'enfants en âge d'aller à l'école n'en sont pas, beaucoup qui ont eu la chance d'accéder à l'école vont très tôt abandonner après le CM2 et très peu accède au secondaire. Parmi ces enfants exclus, les filles sont davantage faiblement inscrites au primaire et n'achèvent pas leur cycle du primaire et du secondaire. Les communes de Ndorna et Bourouco comptent 51 écoles élémentaires et 3 collèges d'enseignement moyen de l'échange avec les inspecteurs. Seuls existent des daaras traditionnels dans les foyers religieux comme Sobouldé. Le nombre de villages ne disposant pas d'école reste important et toutes les écoles

des deux communes abritent des abris provisoires; les enfants parcourent encore 1,5 à 3 Km pour rallier l'école la plus proche et cela constitue un facteur de déscolarisation.

3.3.2 Analyse du système de protection de l'enfant

Les dispositifs communaux de Protection de l'enfant souffrent du manque d'un schéma de gestion et de référencement des cas d'abus sur les enfants et de plus, il y a une faible synergie d'actions des acteurs. Le département de MYF est mal desservi en infrastructures sanitaires, un centre de santé, 44 cases de santé et 9 postes de santé dont 3 sans maternité (*Source situation économique et sociale régionale actualisée en 2015) Ansd/srdr Kolda*. En plus de ce secteur sanitaire très dépourvu, s'y ajoute beaucoup de cas de maltraitements des enfants. Ce qui a été très bien illustrés par les Enfants à travers leurs témoignages au cours de la collecte des données sur le terrain : « *Pour avoir la maîtrise de ce travail, Il faut apprendre à faire travailler les enfants c'est bien* ». D'autres le justifient par le manque de moyens « *Manque de moyens financiers surtout chez nous avec les élèves de l'école coranique, le marabout à de faibles moyens* ». *Pour les filles le fait de travailler nous permettra de bien s'occuper de nos foyers quand nous seront adulte. Pour les garçons : « l'éducation nous permet d'assurer la relève de nos parents »*

Cette situation fragilise le tissu social devant envelopper ces enfants créant par la même occasion un environnement non sécurisé pour les enfants compromettant ainsi leur bien-être.

Autres types de maltraitements relevés au cours du diagnostic sont les violences physiques, les abus, l'exploitation économique, le confiage, les châtiments corporels, les travaux domestiques pénibles à longueur de journée, les injures, la pratique de l'excision, les traitements dégradants surtout pour les présumés têtus et la restriction de l'accès des enfants aux loisirs.

Les enfants sont si fortement impliqués dans l'entretien de la famille et dans la satisfaction des besoins élémentaires que cela limite leur temps de jeu, remettant en cause leur développement psycho-affectif normal. « *Les enfants ne se sentent même pas en sécurité en milieu scolaire car ils sont victimes là aussi de brimades et châtiments corporels pourtant interdits par la loi* ». Simplement l'ignorance de cette loi dans un contexte rural fait persister les bastonnades de la part de certains enseignants qui croient à l'éducation par le chicotte ou l'injure. Les enfants et les parents méconnaissent le mécanisme qui puisse prendre en charge leurs plaintes et ils se résolvent donc à se soumettre à toutes les formes de violations de leurs droits. Les entretiens de groupe avec les enfants ont été appréciés par les enfants dans la mesure où ce fut des espaces d'écoute, d'échanges d'informations qui suscitaient chez les enfants un sentiment de

satisfaction et de valorisation grâce à des personnes qui ont échangé avec eux fussent-ils des étrangers dans une atmosphère conviviale.

De toutes les informations collectées sur le terrain sur le droit à la protection de l'enfant, deux problèmes majeurs ressortent dans le tableau ci-après sur les deux communes.

Tableau 2 : Problèmes de protection de l'Enfant

<i>Problème Protection 1. Le dispositif de protection de l'enfant mis en place au niveau des communes de Ndorna et de Bourouco est peu fonctionnel</i>	
Causes immédiates	Causes structurelles
<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'animation, d'appropriation du processus • Biais dans le processus de mise en place (approche top down) • Manque de formation des membres • Manque de suivi et cadre d'échange 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre conflictuel avec les communautés traditionnelles et certains leaders d'opinion locaux • Manque de volonté politique des exécutifs locaux • Manque de compétences des élus et des notables locaux • Manque de moyens de fonctionnement du dispositif • Faible participation/prise en compte de la voix des enfants dans la prise de décisions
<i>Problème Protection 2. La prévalence de certaines violations des droits de l'enfant freine la protection et l'éducation des enfants de Bourouco et Ndorna</i>	
Causes immédiates	Causes structurelles
<ul style="list-style-type: none"> • Mariage précoce /forcé • Grossesses précoces • Surcharge de travaux domestiques • Violences en milieu scolaire (entre enfants/de l'enseignant) • Excision • Non inscription à l'état civil • Le fait que certains enfants ne soient pas dans une structure éducative 	<ul style="list-style-type: none"> • Causes structurelles • Négligence • Résistances d'ordre coutumier • Analphabétisme de parents • Méconnaissance de droits par les parents • Cadre conflictuel entre le mécanisme traditionnel et le mécanisme institutionnel de protection de l'enfant • Faible fonctionnalité du dispositif de protection intégré

<ul style="list-style-type: none">• Faible temps pour le loisir et absence d'espace pour les réseaux relationnels	<ul style="list-style-type: none">• L'environnement socioculturel des communes de Ndorna et de Bourouco est peu favorable à l'épanouissement des enfants• Faible participation/prise en compte de la voix des enfants dans la prise de décisions
---	---

Source : Auteur

Ces défis sont notamment la forte influence des pesanteurs socio-culturelles qui persistent encore, l'absence de ressources financières pour une prise en charge correcte des besoins des enfants à laquelle font face les communes. Aussi, il faut noter le faible fonctionnement des structures comme le conseil municipal des enfants, le comité communal de protection des enfants (CCPE), qui devrait constituer des cadres modèles pouvant jouer efficacement leur rôle et pouvant influencer des changements au niveau des familles, les villages, dans les écoles et dans les communes. (*Ei Maire de Bourouco, Ei Maire Ndorna ; Ei Médecin Chef District Médina Yoro Foula ; Ei point focal CDPE MYF; Ei ONG La Lumière*).

3.3.3 Analyse des défis de la Gouvernance

Les dispositions de la loi no2013-10 du 28 Décembre 2013 portant code général des Collectivités locales consacrent le transfert de neuf (9) domaines de compétences aux collectivités locales (départements et communes) que sont : Gestion du domaine (domaine privé de l'Etat ; domaine public et du domaine national ; Environnement et Gestion des Ressources Naturelles ; Santé, Population et Action sociale ; Jeunesse Sports et Loisirs ; Culture ; Education; Alphabétisation, Promotion des langues nationales et de la formation professionnelle ; Planification ; Aménagement du territoire ; Urbanisme et Habitat.

Les communes de Ndorna et Bourouco sont administrées chacune par un Conseil municipal composé respectivement de quarante-six (46) conseillers municipaux élus au suffrage universel le 29 Juin 2014, dont vingt-deux (22) femmes à la faveur de l'application de la loi sur la parité conformément au code électoral. Le Maire en est le chef de l'organe exécutif, et est assisté par deux (2) adjoints qui constituent avec lui le bureau municipal.

Le maire est le président de toutes les commissions même s'il en délègue le pouvoir à un autre conseiller, membre de ladite commission. Chaque commission élabore et met en œuvre son plan d'action et fait des propositions d'actions au conseil municipal qui valide par délibération avant de procéder à la synthèse des travaux de toutes les commissions qui alimentent le budget de la commune.

Avec le transfert des compétences, les collectivités locales concourent avec l'Etat, à l'Administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie.

L'Etat exerce les missions de souveraineté, de contrôle de la légalité des actes des collectivités locales dans les conditions fixées par la loi, assure la coordination des actions de développement et garantit la cohésion et la solidarité nationales ainsi que l'intégrité du territoire.

Dans le cadre du Budget 2017 de la commune de Ndorna, il est prévu des actions directes au profit des enfants et femmes. Il s'agit de: Célébration de la journée de l'enfant; Formation et sensibilisation sur les droits de l'enfant, achat de vélos pour les enfants dont les villages sont éloignés des écoles, l'achat de moulins pour alléger les travaux des femmes.

Pour chacune des deux (2) communes, le processus d'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) est en cours avec l'appui de l'ARD de Kolda. **(Ei Maires de Bourouco et Ndorna, FG ENBB2 ; anciens PLD des 2 communes de Bourouco et Ndorna, Budget de la commune de Ndorna)**

Dans les deux (2) communes de Ndorna et Bourouco et il a été mis en place le conseil municipal des enfants (CME). Ces structures mixtes (garçons et filles), ont pour mission de veiller à la prise en charge convenable des besoins spécifiques et priorités des enfants dans le cadre de l'élaboration du Budget; pour la participation effective des enfants dans le Budget mais aussi et surtout dans l'exécution du Budget de ces deux collectivités locales. Sur le terrain le constat est visible sur la faible participation des enfants dans les affaires locales, ce qui constitue un défi à relever. Les enfants ne participent pas à la gestion des affaires publiques du fait de leur jeune âge (réalités socioculturelles). **(Ei Leaders religieux Musulmans à Ndorna ; Ei Maires de Bourouco ; Ei Maire Ndorna ; FG ENBB2 N3 ; FG ENBB2 N7 ; FG Enseignants EN ND A3)**

Pour ce qui concerne la participation des adultes, il faut noter d'autres structures communautaires telles que les associations sportives et culturelles (ASC) pour les jeunes, les groupements de promotion féminine (GPF) pour les femmes, l'association des Usagers de forages (ASUFOR), les associations religieuses, les associations des parents d'élèves (APE), les Groupements d'intérêt économique (GIE) entre autres et toutes ces structures sont membres du cadre de concertation, structure dont dispose chaque commune et qui constitue un cadre

d'échanges et réflexion en vue d'harmoniser l'ensemble des interventions au niveaux de la commune.

Encadré : Les problèmes en Gouvernance.

Problème 1 : Les communes de Ndorna et de Bourouco, dans le cadre du pilotage du développement local, ne disposent pas de documents de planification (PDC) afin de conduire efficacement les actions de développement en leur sein conformément aux principes du code des collectivités locales.

Problème 2 : Les communes de Ndorna et de Bourouco ne disposent pas de suffisamment de ressources financières (budgets faibles par rapport aux besoins réels identifiés, non inscription de lignes budgétaires spécifiques aux enfants) nécessaires au financement des activités en lien avec les compétences décentralisées (spécifiquement éducation, santé et protection);

Problème 3 : Les élus locaux des communes de Ndorna et de Bourouco ne bénéficient pas de programmes de formation/ renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre effective d'actions de développement en lien avec les compétences transférées;

Problème 4 : La participation des communautés locales à l'identification et à la priorisation des besoins spécifiques aux enfants est faible (pesanteurs socio-culturelles, absence de cadres de concertation, non harmonisation des interventions entre acteurs).

Source : Auteur

Il apparaissait que la problématique de la gouvernance locale au niveau des communes de Ndorna et Bourouco a toujours été une préoccupation majeure des exécutifs locaux et figure en bonne place dans les stratégies et politiques de promotion du développement local.

Ce manque de ressources financières est à l'origine des nombreuses difficultés rencontrées par les deux communes en matière d'investissement (construction d'écoles, de Daaras modernes, de postes de santé, case de santé, inscription à l'état civil, inscription systématique des enfants à l'école, etc.), ensuite sur la mise en place de structures communautaires fonctionnelles (CGE, CVPE, CCPE, CME, CCHI, Comités de santé...) et enfin sur la formation et renforcement des capacités des membres de ces structures en vue d'une prise en charge effective de la protection des enfants. A cela, s'ajoute le besoin de renforcement des capacités des élus locaux à travers les commissions techniques (finances, santé, éducation, planification, jeunesse...) en plus de l'élaboration et la mise en œuvre de projets, la communication pour le changement de comportements apparaît comme un thème majeur.

la mobilisation des ressources dans le cadre de la gouvernance à la réalisation des besoins spécifiques des enfants (construction d'écoles, de Daaras modernes, de postes de santé, case de santé, inscription à l'état civil, inscription systématique des enfants à l'école, etc..). avec des cantines scolaires dans les écoles et redynamiser les structures locales telles que le conseil municipal des enfants (CME), comité communal de protection des enfants (CCPE), le cadre de concertation et d'harmonisation des interventions (CCHI), les comités de gestion (santé et éducation); aider au bon fonctionnement des commissions Santé, Education, Finances, planification des communes ; Mettre en œuvre un programme de formation et renforcement des capacités sur les droits de l'enfant aux profits des communautés ; Aider les communautés à développer des activités génératrices de revenus en vue d'améliorer la situation économique des familles des enfants ;

3.3.4 Analyse des interférences des relations de genre sur le Bien-être des Enfants/Filles

La réalisation de focus groupe spécifiques avec des groupes d'adolescentes, d'adolescents, de femmes adultes et d'hommes adultes a permis d'approfondir l'analyse genre. Ces discussions de groupes ont utilisé des outils de collecte suivants: le *Profil des activités des hommes et des femmes, l'Accès et contrôle des facteurs et moyens de production, les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des hommes et des femmes, l'horloge des activités journalières des femmes et des hommes, le profil socio politique des femmes*. Ces discussions de groupes ont connus une forte participation des femmes et a permis de faire un état des lieux des relations de genre au niveau de la division sexuelle du travail, de l'accès et le contrôle des facteurs et des moyens de production et bénéfiques. Elles ont permis aussi d'identifier les besoins pratiques et intérêts stratégiques des hommes, femmes et adolescents (**filles et garçons**) à **Bourouco** et à **Ndorna**.

D'une manière générale, les activités reproductives sont sous la responsabilité des femmes et des filles. Pour la préparation des repas, les femmes âgées ou les femmes mariées sont responsables des petits déjeuners tandis que les déjeuners et diners sont à la charge des filles et des jeunes femmes mariées. Selon les filles adolescentes (**13-17ans**), la préparation des déjeuners et diners, la vaisselle, la lessive, le nettoyage leurs sont pratiquement dévolus et elles sont tenues de les effectuer tous les jours y compris les jours d'école. Ce sont les filles adolescentes qui à leur descente de l'école à **12heures** préparent les déjeuners et les diners à la descente le soir à **18h**. La transformation des produits, la corvée de bois et d'eau, le soin des enfants sont également effectués par les femmes et les filles. Toutefois, pour la corvée de bois,

le battage des céréales et la surveillance des enfants, les hommes et les garçons assistent les femmes dans certains ménages. Il faut noter que pour réaliser les travaux domestiques, les femmes y passent beaucoup de temps en raison du manque d'équipements d'allègement. Cette situation est à l'origine de surcharge des femmes et filles par les travaux domestiques comme nous le montre l'outil « **horloge des activités journalières des filles** ». Ce qui affecte de façon négative les résultats des filles à l'école qui n'ont pas assez de temps à consacrer à leurs leçons et exercices contrairement aux garçons qui ont largement le temps car le calendrier de leurs activités journalières n'étant pas chargé. Pour les soins sanitaires et la scolarisation des enfants, la contribution des femmes est de taille même si ces charges sont sous la responsabilité des hommes. De plus en plus, ce sont les femmes qui dépensent plus pour les frais médicaux et scolaires (**consultation médicale, achat ordonnance, frais d'inscription et achat fourniture et vêtements**) de leurs enfants.

Au niveau de l'**agriculture**, les femmes sont présentes dans la réalisation de toutes les tâches en dehors du **nettoyage des champs**, du **labour**, du **transport des récoltes** au niveau de la maison et de la **commercialisation** qui sont réalisés par les hommes. Les **filles** et les **garçons** sont plus présents au niveau du **désherbage**, de l'**application de l'engrais** et de la **conduite des animaux de trait** (*ânes pour les filles et paire de bœuf, chevaux, ânes pour les garçons*). Toutefois, dans la réalisation des tâches, les hommes utilisent des équipements de production (**houe sine, charrues, semoirs, tracteurs**) tandis que les femmes travaillent avec le petit matériel rudimentaire qui rend encore très pénible le travail à leur niveau et qui leur prend beaucoup de temps. A cela s'ajoute que la plupart des productions des hommes sont vendues tandis que celles des femmes sont souvent destinées à l'autoconsommation des ménages comme c'est le cas du riz leur privant ainsi de substantiels revenus pour leur autonomie.

filles etc.).

Pour les **activités politiques**, les femmes s'occupent de la restauration et les hommes de l'organisation matérielle et l'accueil. Dans cette localité, on note une absence de femmes dans les instances dirigeantes des partis politiques. Du côté des filles, leur charge de travail dans la maison constitue une contrainte majeure pour leur réussite à l'école.

Dans l'ensemble des focus groupes, il apparaît qu'en ce qui concerne l'accès aux ressources, l'homme et la femme ont un égal accès tandis que pour le contrôle, les hommes détiennent le pouvoir presque exclusivement. Les hommes contrôlent les ressources les plus importantes (**terre, matériel agricole, animaux de trait, intrants**) tandis que les femmes ne contrôlent que le petit matériel (**houe, daba, hache**), la volaille et dans certains cas le crédit égale à celle des

hommes, on note au niveau politique, une forte participation sans cependant occuper des postes de responsabilité.

Ces relations de genre ont une influence forte autant sur l'Education et que la protection de l'Enfant. Comme nous l'avons relevé à travers l'analyse causale des problèmes en Education et Protection, nous avons pu constater que les enfants, filles comme garçons mais encore beaucoup plus les filles sont victimes de travaux domestiques lourds constituant un frein à leur éducation et à leur épanouissement. Absorbées à longueur des journées, les filles scolarisées disposent de peu de temps pour réviser les leçons d'où la faiblesse des résultats et la tendance à l'abandon des classes.

3.3.5 Analyse des défis de l'eau, l'hygiène, l'assainissement et l'environnement

Dans les communes de Bourouco et Ndorna, la situation reste préoccupante en matière d'accès à l'eau potable et l'assainissement. Les deux communes totalisent seulement trois (03) forages fonctionnels pour une population totale de près de 38 000 habitants avec une moyenne d'un forage pour plus de 12 000 habitants. La situation est cependant plus alarmante dans la commune de Bourouco qui ne dispose que d'un (01) seul forage fonctionnel à Médina Manda qui polarise les villages de Hamdallaye Mamadou Diallo, Darou Pakathiare et Sinthiou Moussa Diallo pour une population totale de 24 517 habitants dont 13 751 ont moins de 18 ans soit 56% de l'effectif. Quant à l'assainissement, la situation est plutôt identique et marquée par l'absence totale de système d'évacuation des eaux usées et pluviales.

Les communes de Bourouco et Ndorna bénéficient de la présence de nombreuses zones boisées et de forêts qui permettent une intense pratique d'exploitation forestière, source de revenus non négligeable. Les produits forestiers exploités sont : le charbon de bois, le bois de sculpture. Le bois est exploité abusivement et commercialisé en Gambie pour d'autres destinations à des fins d'industrialisation.

L'exploitation forestière surtout par les enfants constitue un poids compromettant leur Education de qualité et leur protection dans les communes de Ndorna et Bourouco. En effet, la situation est plus préoccupante lorsque les enfants et adolescents sont très souvent utilisés dans ce trafic où ils jouent le rôle de convoyeur les incitant ainsi à abandonner l'école. En effet, le taux élevé d'abandons scolaires au niveau des communes de Ndorna et Bourouco s'explique en partie par ce phénomène de l'exploitation frauduleuse du bois où les enfants sont utilisés comme conducteurs de charrettes avec tous les dangers que cela comportent pour eux;

Educo, à travers le diagnostic communautaire a permis d'analyser tous ces défis liés à l'Education, à la Protection, à la Gouvernance, au Genre, à l'Eau et l'assainissement et à l'Environnement comme des facteurs entravant le Bien-être de l'Enfant.

La formulation du Projet Renforcement de la Gouvernance Locale pour la Réalisation des Droits de l'Enfant dans les communes de Ndorna et Bourouco (REGOLDE) fut donc une réponse concrète pour contribuer à réduire ces facteurs et défis qui compromettent le Bien-être de l'Enfant dans ces localités.

3.4 Recommandations des communautés sur les problèmes identifiés

3.4.1 Recommandations des communautés en Education

Tableau 4 : Recommandations des communautés en Education

Les problèmes en Education :			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'accès et le maintien, ➤ La scolarisation des filles, ➤ La qualité de l'éducation et l'environnement scolaire 			
Les Recommandations en Education			
NDORNA	BOUROUCO	KOLDA	DAKAR
Accès à l'état civil	Créé des écoles de proximité(CEM) et les cases des tout- petits	Mise en place de structures d'accueil pour le DIPE	Mettre aux normes les offres éducatives et organiser le dialogue avec les porteurs d'offres
Eviter toutes formes de violences exercées sur les enfants à l'école	Sensibiliser les parents sur la scolarisation des filles et leur maintien à l'école	Communication pour le changement de comportements (Education par les pairs)	Accompagner les collectivités dans la mobilisation des ressources financières
Sensibiliser les parents sur l'importance de l'éducation	Doter les écoles de fournitures scolaires suffisamment	Mise en place de paquet intégré de services intégrés (Blocs sanitaires, points d'eau, mûr de clôture,	Mettre aux normes les offres éducatives et organiser le dialogue avec les porteurs d'offres

Améliorer l'environnement scolaire (toilette, cantines, clôture, puits)	Electrifier, mettre des points d'eaux, des toilettes et clôture dans les écoles	Création de CEM de proximité	Accompagner les collectivités dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à la prise en charge aux compétences Education
---	---	------------------------------	--

Source : Auteur

3.4.2 Recommandations des communautés en Protection

Tableau 5 : Recommandations en Protection

Les Problèmes en Protection :		
<ul style="list-style-type: none"> Le dispositif de protection de l'enfant mis en place au niveau des communes de Ndorna et de Bourouco est peu fonctionnel. La prévalence de certaines violations des droits de l'enfant freine la protection et l'éducation des enfants de Bourouco et Ndorna 		
Les recommandations en Protection		
NDORNA	BOUROUCO	KOLDA
<p>La dénonciation des cas de violences.</p> <p>Abandonner les violences de toutes sortes sur les enfants</p> <p>Mettre en place des ralentisseurs pour protéger les enfants qui traversent la grande route,</p> <p>Faire connaître aux enfants leurs devoirs envers les parents,</p> <p>Sensibilisation continue après le programme Pilote pour pérenniser</p> <p>Changer les habitudes vestimentaires des filles,</p>	<p>Formation des CVPE/CCPE sur leurs rôles et responsabilités.</p> <p>Suivi de ces comités.</p> <p>Appui à la mise en place des cantines scolaires</p> <p>Installation des CVPE dans tous les villages de la commune</p> <p>Organisation de journées de sensibilisation sous la supervision de la collectivité locale sur les droits de l'Enfant,</p> <p>Proposer des sanctions (dénonciations des auteurs des cas de grossesses précoces et mariages,</p> <p>Limiter les travaux des enfants (filles)</p> <p>Disposer des pièces d'Etat civile pour tous les enfants,</p> <p>Encourager plus la Communication entre parents et enfants</p> <p>Donner aux enfants l'opportunité de se divertir,</p>	<p>Problème 1 :</p> <p>Elaborer un plan d'actions pour les CCPE de Ndorna et de Bourouco.</p> <p>Renforcer les capacités des membres des CCPE.</p> <p>Appuyer la mise en œuvre des plans d'actions.</p> <p>Organiser le suivi des plans d'actions à partir du CSPE</p> <p>Impliquer les différents sectoriels dans le suivi</p> <p>Mise en place de CVPE dans l'ensemble des</p>

<p>Empêcher les amendes et le renvoie des élèves qui ne viennent pas aux soirées dansantes organisées par les enseignants du primaire</p> <p>Redynamiser les CVPE pour la protection de l'Enfant.</p>	<p>Redynamisation ou mise en place d'association des mères d'élèves.</p> <p>Accroître la Volonté et disponibilité des parents pour le bon fonctionnement des comités.</p> <p>Tenir compte de la protection de l'Enfant dans tous les domaines technique et financier (appui matériel)</p> <p>Compéter les services techniques déconcentrés : ressources humaines</p> <p>Problème 2 :</p> <p>Titulaires de Promouvoir la protection par les paires (autoprotection)</p> <p>Renforcer le dispositif de prise en charge intégrée au niveau communautaire</p> <p>Former les acteurs sur l'égalité des genres</p> <p>Former les acteurs de l'éducation et les parents sur la protection des enfants</p> <p>Promouvoir l'inscription à l'état civil de tous les enfants</p> <p>Renforcer le dispositif de l'inscription des enfants avec le cahier de village</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès aux infrastructures sociales de base (eau...) • Mettre en place des activités génératrices de revenus 	<p>villages des 2 communes</p> <p>Elaborer un plan d'actions des CVPE</p> <p>Organiser des sessions d'information et de sensibilisation (causeries, émissions, fora etc.)</p> <p>Faciliter la mise en place des clubs d'enfants</p> <p>Appuyer l'animation des clubs d'enfants</p> <p>Impliquer les enfants dans le budget participatif sensible aux enfants</p> <p>Organiser les plaidoyers locaux à travers des journées d'interpellation des autorités.</p>
---	--	--

Source : Auteur

3.4.3 Recommandations des communautés en Gouvernance

Tableau 6 : Recommandations en gouvernance

Problème en Gouvernance	Recommandations
<p>Problème 1 : Les communes de Ndorna et de Bourouco, dans le cadre du pilotage du développement local, ne disposent pas de documents de planification (PDC) afin de conduire efficacement les actions de développement</p>	<p>Nous recommandons une formulation du Plan de Développement Communale basé sur une approche droits de l'Enfant.</p>

en leur sein conformément aux principes du code des collectivités locales.	
Problème 2 : Les communes de Ndorna et de Bourouco ne disposent pas de suffisamment de ressources financières (budgets faibles par rapport aux besoins réels identifiés, non inscription de lignes budgétaires spécifiques aux enfants) nécessaires au financement des activités en lien avec les compétences décentralisées (spécifiquement éducation, santé et protection);	La formulation d'un Plan à 5 ans stratégique de développement intégré de l'Enfant va permettre à la commune de s'aligner au Plan Régional et au Plan Stratégique annuel et faire remonter les résultats. Ce Plan communal de Protection de l'Enfant va servir de document de mobilisation de ressources que le Maie de chaque commune pourrait apporter à toutes les rencontres stratégiques et servir de moyen de mobilisation de ressources.
Problème 3 : Les élus locaux des communes de Ndorna et de Bourouco ne bénéficient pas de programmes de formation/ renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre effective d'actions de développement en lien avec les compétences transférées;	La planification est un processus qui nécessite des compétences. Prévoir dans le PDC, une formation sur les compétences transférées et sur les droits de l'Enfant
Problème 4 : La participation des communautés locales à l'identification et à la priorisation des besoins spécifiques aux enfants est faible (pesanteurs socio-culturelles, absence de cadres de concertation, non harmonisation des interventions entre acteurs).	Dynamiser les cadres de concertations au niveau communal

Source : Auteur

- **La rédaction du projet REGOLDE**

L'appel à projet à soumettre à l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le développement a été une opportunité idéale pour Educo et Enda d'obtenir un financement aux problèmes réels en Protection qui venaient d'être identifiés au cours du diagnostic communautaire. Pour cela, un atelier de préparation a été organisé à Dakar avec la participation d'Educo et Enda Jeunesse Action; Toutes ces étapes ont été conduites par Educo et ses partenaires Enda Jeunesse Action et FODDE. Enda Jeunesse Action a apporté particulièrement son expertise en matière de protection des droits de l'Enfant et FODDE en Education et Développement communautaire.

CHAPITRE 4 : ATOUTS, DEFIS, LECONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

4.1 Le projet REGOLDE, résultat d'une planification participative.

- **Contexte de formulation du projet**

Le Projet REGOLDE est un résultat direct du diagnostic communautaire effectué par Educo avec ses partenaires FODDE et ENDA J.A. Il constitue l'atout principal de ce processus de planification de projet qui s'est appuyé sur un diagnostic participatif et qui mérite d'être répliqué (dans sa forme que dans son fonds) dans la mesure où il a été formulé sur la base de l'analyse faite au cours d'un diagnostic communautaire impliquant les acteurs dans les communes de Bourouco et Ndorna.

Il faut rappeler que les analyses effectuées sur les résultats en éducation, protection de l'enfant, eau, hygiène et assainissement, genre et environnement ont mis en exergue des évidences de problématiques qui influent considérablement sur le Bien-Etre des Enfants. C'est ainsi que le Projet REGOLDE a été formulé sur la base de l'analyse de ces problèmes exprimés de façon participative avec les parties prenantes et les membres du comité technique.

Soucieuse de contribuer à l'élimination de la violence et à la maltraitance vis-à-vis des enfants (filles et garçons) et Adolescents (EA) dans les communes de Bourouco et Ndorna, Educo va saisir l'opportunité d'un appel à proposition de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECID) pour formuler le projet REGOLDE sur la base des conclusions du diagnostic communautaire. Cela a été possible à partir de la mise en place d'un groupe de travail, renforcé par les responsables de suivi-évaluation et l'administrateur financier de Educo.

C'est ainsi qu'au regard de la qualité de la proposition technique et de la démarche empruntée, Educo a pu obtenir l'accord de financement en fin Septembre 2017 pour le projet REGOLDE.

Le projet REGOLDE est prévu pour durer deux ans du **1^{er} Mars 2018 au 29 Février 2020**.

Pour sa gestion une équipe de coordination a été recrutée composée d'un coordonnateur du projet et de 4 animateurs en vue de suivre l'exécution des activités sur le terrain.

- **Zone de couverture du projet**

Au niveau local, 12 villages sont touchés: dans la commune de Ndorna : Bognago, Medina Djifing, Thiara, Medina Fass, Tougoude Balla, Djifing Coly. Dans la commune de Bourouco, ce sont les villages de Medina Menda, Bourouco, Yedoulaye, DrouPakathiar, Medina Ndiaw, Sar'é Semba Cissé .

Au niveau du department, il y a Medina Yoro Foula et la région de Kolda (l'ARD) et au niveau national, il y aura la coordination avec la Direction de la protection des droits de l'Enfant.

- **Budget du projet**

Le Budget globale du Projet REGOLDE est de deux cent soixante quatorze millions quatre cent quatre vingt sept mille quatre cent quatre vingt treize francs CFA(274 487 493 FCFA).

- **La population cible du Projet :**

Ce sont les Enfants et Adolescents de 0 à 17 ans ; on estime à 18695 dont 9255 filles, les communautés de Bourouco et Ndorna, les leaders, Représentants ONG locale ENDA Jeunesse Action, Représentants des conseils municipaux, les structures d'enfants, les formateurs et superviseurs.

- **Objectif général du projet :**

Contribuer à l'améliorer la gouvernance locale pour la réalisation des droits des Enfants (filles et garçons).

- **Objectif spécifique du projet :**

Améliorer la gouvernance locale et la redevabilité pour accroître la protection de l'Enfant.

- **Résultats du projet**

- La gouvernance démocratique locale est renforcée ;
- La fonctionnalité du système de protection de l'Enfant est améliorée;
- Les mécanismes communautaires de protection de l'Enfant sont établis;

- **Etat des lieux des activités réalisées du projet REGOLDE à ce jour**

Le Projet REGOLDE a donc été lancé en Mars 2018 et est en cours d'exécution sur le terrain avec une satisfaction globale des acteurs en charge du pilotage. En Octobre 2018, par un guide d'entretien adressé à l'équipe du projet, nous avons eu un état des lieux de l'évolution positif

du projet. Il faut noter que les activités ont bien commencé sur le terrain sur la base des prévisions du cadre logique du projet. On enregistre les actions suivantes :

- 60 enfants membres des Conseils Municipaux des Enfants (dont 32 filles) des communes de Bourouco et Ndorna ont été formés sur "les droits de l'enfant et le droit à la citoyenneté et genre".
- Un atelier de 2 jours a été tenu sur le développement d'un outil de suivi de la fonctionnalité du système de protection. Cet atelier a réuni 28 membres du CDPE de MYF (dont 4 femmes).
- Réalisation d'un inventaire des pratiques traditionnelles protectrices de l'enfant.
- Formation sur l'élaboration de stratégies municipales sensibles à l'enfant et au genre avec approche droits de l'enfant (25 participants par commune).
- Organisation de 12 fora communautaires pour identifier les priorités, ces fora ont été suivis de 2 restitutions,
- Formation de 20 membres des équipes d'Enda JA sur les standards de participation de l'enfant.

Selon le coordonnateur du projet à Educo, « à ce stade on ne peut pas encore parler de résultats, les premières mesures des cibles intermédiaires des indicateurs de résultats sont prévus au plus tôt fin 2018. Néanmoins les mécanismes de suivi/évaluation/redevabilité ont été mis en place afin d'assurer une mise en œuvre et un suivi qui soient les plus participatifs possible. Le Comité de pilotage composé de représentants d'Educo et d'Enda JA a déjà eu lieu. Par ailleurs la mise en place de mécanismes de suggestion/réclamation/est en cours ».

En effet, il est assez tôt de pouvoir mesurer l'impact des actions sur la vie des populations mais du recueil des ressentis des acteurs tels que les enfants, les leaders des comités d'enfants et les animateurs du projet, les premières activités sont déjà satisfaisantes.

Il y a une meilleure connaissance sur les droits de l'Enfant, la notion de citoyenneté et de genre par le staff de pilotage sont mieux appréhendée. Cette meilleure perception des concepts constitue des indices de résultats immédiats qui seront observables après une année de mise en œuvre du projet.

Pour le coordonnateur, « avec la démarche adoptée depuis le processus d'élaboration et de mise en œuvre du Projet qui a favorisé la participation des différentes parties prenantes, en particulier les acteurs communautaires (du diagnostic à la mise en œuvre en passant par la

phase d'élaboration), il y a une bonne appropriation du Projet par les acteurs à la base ; « ce projet est le nôtre, c'est nous qui avons dit tout ce qui est écrit dedans » a dit le Maire de Ndorna lors de l'installation de la Commission d'Exécution, de Suivi et d'Evaluation du Projet. On note donc une forte adhésion des communautés concernées qui présage d'une bonne exécution finale de ce projet.

- **Perspectives de REGOLDGE**

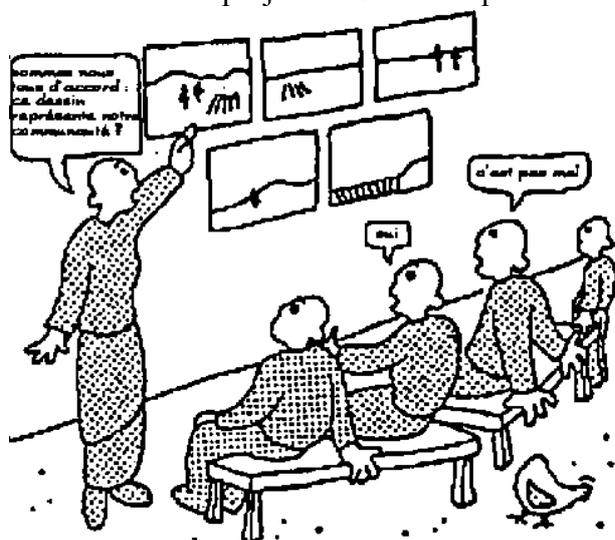
En perspectives, le projet REGOLDE prévoit poursuivre l'exécution de ses activités comme prévu et suivre les effets immédiats des actions de formations déjà réalisées. Pour ce faire, le prochain comité de pilotage sera une opportunité de tirer les premières leçons de la mise en œuvre, recueillir les ressentis des bénéficiaires sur les activités et ajuster les actions à venir. Un bilan au terme d'un an du projet est prévu en fin 2018 selon le coordonnateur du projet.

4.2 Atouts, défis, leçons apprises et recommandations globales,

4.2.1 Les atouts de l'Expérience d'Educo.

- **Le respect des étapes clés du cycle de vie d'un projet**

Cette expérience conduite par Educo a respecté **les étapes clés du cycle de vie d'un projet** et cela constitue un atout majeur en termes d'expérience de planification de projet. En effet, il y a eu d'abord la phase préliminaire de **Programmation** qui a permis de définir les orientations et principes généraux du projet. Ensuite, il y a eu l'étape de l'**Identification** avec le diagnostic communautaire qui a permis de faire l'analyse des problèmes et de ses incidences sur le Bien-être de l'Enfant, les besoins et les intérêts des parties prenantes; ensuite la phase de **Formulation** du projet REGOLDE qui a évalué la faisabilité technique, organisationnelle,



sociale, économique, environnementale du projet, l'atteinte des résultats et l'analyse de la durabilité; Le **Financement** a consisté à soumettre le projet à la coopération espagnole (et autres potentiels bailleurs) et avec l'implication du partenaire de ENDA. **Le projet REGOLDE est lancé en Mars 2018 et est dans sa phase de mise en œuvre qui consiste à utiliser les ressources**

convenues avec le bailleur pour atteindre les résultats prévus dans les délais impartis. L'**Évaluation prévue à la fin du projet** va apprécier les résultats et effets du projet par rapport à ses objectifs, tirer des leçons pour la programmation et les identifications futures. Mais auparavant, le projet a prévu des missions de pilotage trimestrielles pour le suivi des performances du projet y compris une revue à mi-parcours pour s'assurer que les résultats attendus sont en cours de réalisation. A la fin des deux ans prévus pour l'exécution du projet, une clôture sera effectuée avec le transfert du matériel aux collectivités locales.

Ce respect du cycle de gestion de projet constitue un atout et facilite la répliquabilité du processus pour une efficacité et une efficacité de l'exercice au niveau régional.

Le projet REGOLDE a été formulé sur la base de défis en Education, Protection de l'Enfant et Gouvernance. Cette démarche mérite d'être capitalisée, avec plus d'illustrations, partagée et mise à l'échelle régionale en tirant les enseignements de l'expérience pilote d'Educo.

- **Le partenariat et l'ancrage institutionnel du projet REGOLDE.**

Le partenariat et l'ancrage institutionnel ont été des atouts importants dans la formulation de ce projet e protection des droits de l'Enfant à Kolda. Educo a tissé en effet dès le départ un bon ancrage institutionnel en encourageant une bonne collaboration avec l'ARD, le ministère de la gouvernance et de la protection de l'Enfance et les ONG locales de Kolda, cela constitue des fondements de durabilité.

Le diagnostic organisationnel effectué au préalable par Educo pour identifier les ONG locales partenaires visait à assurer la continuité du projet par une appropriation par des acteurs locaux engagés dans le secteur.

4.2.2 Défis et leçons apprises de l'Expérience d'Educo.

Cette expérience conduite par Educo dans le cadre de la protection des droits de l'Enfant dans les communes de Bourouco et Ndorna a eu certes du succès mais a aussi rencontré des difficultés. C'est de ces défis rencontrés au cours du processus de planification et à toutes les étapes de l'exercice que nous tirons les enseignements pour formuler des recommandations à tous les acteurs de cette région.

L'expérience étant pilote, les erreurs et les hésitations étaient permises faisant de cette flexibilité un atout certes mais cela constituait aussi un défi en termes d'efficacité et d'efficacité de planification lorsque nous nous mettons dans une position de gestionnaire de

projet. Cela nous a amené à porter un regard critique à partir des exigences en Gestion de Projet. En effet, l'étape du diagnostic communautaire avait besoin d'une évaluation plus complète avec un plan stratégique assorti d'un cadre logique et d'un plan opérationnel budgétisé qui oriente les activités. Ceci allait faire gagner du temps et des ressources.

Des acquis de notre formation au CESAG sur la Gestion des Projets, nous avons relevé qu'il n'y avait pas de budget précis bien évalué du coût raisonnable de l'expérience impliquant toutes les parties prenantes et la durée non plus n'était pas suffisamment évaluée. Il y avait certes une note conceptuelle du projet et des termes de référence qui encadraient théoriquement comment le diagnostic allait se passer mais l'équipe ne pouvait pas être efficace à cette phase parce qu'elle n'était pas entièrement engagée pour cette étape avec des conditions de fonctionnement précises. Le défi majeur à ce niveau fut la non disponibilité des membres du comité technique aux moments voulus, bloquant souvent l'évolution normale de la feuille de route formulée ensemble. Par conséquent, les concertations souhaitées constamment n'étaient pas effectives et les reports fréquents d'activités ont conduits à allonger le processus. La formulation du projet avait des délais, mais toutes les parties prenantes n'y ont pas pris part activement comme au stade du diagnostic dû à l'absence de budget et de temps.

La leçon apprise à ce niveau est qu'il aurait fallu disposer d'un projet formellement élaboré avec une feuille de route, un cadre logique pour bien piloter cette expérience pilote et surtout un budget conjoint conséquent (contribution des trois ONG partenaires), une bonne estimation de la durée, une équipe de pilotage à recruter et à rémunérer avant de lancer l'opération. Aussi, la formation des membres du comité technique aurait été un préalable important. Pour nous, ce sont des aspects dont il faut tenir compte pour la répliquabilité.

Le diagnostic organisationnel qui a touché quelques organisations actives en Protection de l'Enfant a été un exercice qui a permis de révéler la non disponibilité d'un répertoire complet et fiable des organisations actives dans le domaine de la Protection de l'Enfant dans la région de Kolda, régulièrement documenté. Le répertoire des organisations actives en protection de l'enfant constitue un outil important à avoir pour faciliter les concertations et optimiser les actions.

Les membres du comité technique sont à présent dispersés dans d'autres responsabilités mais ce sont toujours des acteurs de protection de l'Enfant dont l'expertise dans le secteur constitue

un capital humain important pour la région. Pour ce faire, l'ARD pourrait lancer un projet de répertoire de ces compétences et avoir la possibilité d'accéder à eux en cas de besoin. Ce capital humain constitue un potentiel important dans la mesure où les diagnostics sont coûteux.

Les mécanismes et approches traditionnelles de la protection de l'enfance ne sont pas évalués suffisamment pour permettre d'apprécier sa portée réelle en termes de contribution à la protection de l'Enfant comme plusieurs déclarations le disent pendant tout le processus. Ceci mérite donc une meilleure analyse en vue de tirer des conclusions sur les meilleurs mécanismes traditionnels protectrices.

De ces leçons apprises quelles sont les recommandations possibles que nous formulons à tous les acteurs de protection de l'Enfant et à Educo ?

4.2.3 Recommandations globales

Nos recommandations générales se basent sur la capitalisation de tous les échanges effectués avec les différentes communautés et partenaires, leurs suggestions et nos propres observations, analyses et conclusions tout au long de l'exercice.

➔ Recommandations pour L'ONG Educo

Nous recommandons au terme de cette analyse, que l'ONG Educo formule **un Programme intégré Education, Protection de l'Enfant et Gouvernance (2020-2025)** en exploitant les résultats du diagnostic communautaire, à travers un atelier technique avec les ONG FODDE et Enda JA. Au terme de l'atelier de planification, l'arbre des problèmes, l'arbre des objectifs ainsi que le Mémoire d'Identification du Projet (MIP) seront définis. Quelles seront les activités de ce Programme? C'est l'atelier de planification qui va les déterminer de façon participative. L'ONG Educo agira en tant que Leader de ce programme conjoint et les ONG locales FODDE et ENDA JA exécuteront respectivement le volet Education et Gouvernance et le volet Protection de l'Enfant. Ce Programme Conjoint Education, Protection de l'Enfant et Gouvernance s'alignerait aux priorités du nouveau plan stratégique d'Educo pour les cinq ans à venir et au Plan d'action prioritaire 2 du Sénégal.

Nous recommandons aussi que **Educo porte le leadership du plaidoyer auprès de l'ARD pour obtenir la formulation d'un Plan Stratégique Intégré de Protection de l'Enfant de la Région de Kolda**, élaboré de façon participative et porté par tous les acteurs en Protection de l'Enfant de la Région.

➔ Recommandations pour l'Agence Régionale de Développement (ARD).

L'Agence Régionale est la structure publique régionale chargée de la planification stratégique du développement. Au terme de nos observations et de notre analyse, nous recommandons que l'ARD porte le leadership **du projet de formulation de plan stratégique régional intégré de protection de l'enfant** et pilote sa planification opérationnelle, la mobilisation des ressources pour son financement, le suivi et l'évaluation des activités tout en veillant à la capitalisation des bonnes pratiques.

Ce Plan Stratégique Régional Intégré de Protection de l'Enfant va réunir largement tous les acteurs, intervenants privés ou public en protection des droits de l'Enfant et sera formulé au cours d'un atelier technique qui identifiera les axes stratégiques prioritaires de la protection de l'Enfant dans la région de Kolda et qui s'aligne sur le deuxième Plan d'action Prioritaire du Plan Sénégal Emergent pour la période 2019-2023. Le financement de ce plan stratégique sera assuré par la contribution de chaque organisation membre du Groupe des Acteurs Engagés dans la protection de l'Enfant à Kolda.

Un Compte bancaire sera ouvert au niveau de l'ARD à cet effet et les modalités de décaissement seront définies au cours de l'atelier. L'atelier devrait permettre de formuler le cadre logique du projet. Pour éviter les chevauchements des activités, la compétition et faciliter la remonté des données, nous recommandons la mise en place d'un **Comité Régional de Protection de l'Enfant (CRPE)** en permettant désormais une synergie des planifications régionales, plus régulières et garantir des bilans réguliers et conjoints et aboutir à une optimisation des résultats, la mobilisation des ressources financières pour le Plan stratégique régional et la bonne communication. L'ARD porterait aussi **le partage des bonnes pratiques en protection de l'enfant** et la mise à l'échelle régionale des petites expériences réussies comme celle d'Educo.

➤ **Les acteurs de protection des droits de l'Enfant**

- **L'Etat à travers le Ministère de la Gouvernance et de la protection des droits de l'Enfant.**

Nous recommandons en particulier au Ministère de veiller à la révision du Plan stratégique National de Protection de l'Enfant au Sénégal, en l'alignant sur le deuxième Plan d'Action Prioritaire du Plan Sénégal et de bâtir ainsi une stratégie de mobilisation des ressources synergique et conjointe pour sa mise en œuvre. Pour cela, il serait opportun de mettre en place d'un Comité National de Protection de l'Enfant (CNPE) au niveau national qui va avoir pour mission de porter la remonté des données de la base depuis les CVPE, vers le niveau central en passant par le CCPE, CDPE avec une intégration d'un CRPE au niveau régional.

- **Les autres acteurs (maires, parents, leaders religieux et coutumiers et les femmes).**

Les maires sont les principaux porteurs du processus de décentralisation et du développement local et donc les acteurs principaux de mobilisation sociale et des ressources. Nous

recommandons qu'ils portent la responsabilité des actions de sensibilisation, de plaidoyer, de requêtes de renforcement des capacités, de communication, de suivi de la mobilisation des ressources. Ils peuvent aussi encourager les dénonciations des cas d'abus, assurer le partage des bonnes pratiques et soumettre les défis rencontrés à des réflexions aux ONG partenaires.

Les parents, les femmes, les leaders coutumiers et religieux jouent tous un rôle capital dans la protection des droits de l'Enfant; Ils influencent fortement la communauté et ont été très réceptifs au moment des entretiens de groupe pour le diagnostic communautaire. Ils seraient des acteurs importants pour la stratégie de communication à bâtir pour le changement de comportement par rapport aux abus. Pour cela, ils doivent être avertis davantage des questions des droits des Enfants, de la citoyenneté et du genre et faire attention aux valeurs socioculturelles néfastes au Bien-Etre des Enfants. Nous suggérons que des soirées familiales de causeries soient organisées dans chaque commune de Bourouco et Ndorna avec en présence ces leaders

Les femmes en particulier resteront des actrices de changements sociaux, de par leur rôle d'éducatrice et de transmission des savoirs et valeurs traditionnelles dans la société. Elles auront un rôle spécial à jouer dans ces processus de changements de comportements vis-à-vis des enfants et enrayer les abus et maltraitances de toutes formes contre les enfants.

Les structures locales de Protection de l'Enfant (CVPE, CCPE, CDPE,...) ont besoin de renforcement de capacités sur les droits de l'enfant afin de pouvoir passer le message exacte sur le sujet.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Notre mémoire professionnel de fin de formation en MBA-Gestion de Projet a porté sur une « **Analyse du cycle de vie d'un projet de protection de l'Enfant au Sénégal: le cas du projet REGOLDE de l'ONG Educo dans la région de Kolda** ».

L'objectif général de notre recherche était de tirer des enseignements de l'expérience de formulation de ce projet REGOLDE effectuée par l'ONG Educo dans les communes de Bourouco et Ndorna en vue de recommander des actions d'optimisation des interventions dans le domaine de la protection des droits de l'Enfant à Kolda.

Les questions spécifiques suivantes qui y ont été traitées :

- Quel a été le contexte de l'action d'Educo et la spécificité de son expérience?
- Quels sont les problèmes identifiés et les résultats du diagnostic communautaire d'Educo?
- Quelles sont les leçons apprises de cette expérience d'Educo pouvant contribuer à optimiser les interventions en protection des droits de l'Enfant dans la région de Kolda?

Nous avons appliqué une méthode qualitative basée sur une observation directe et participante vécue nous-même en tant que membre de l'Equipe d'Educo et ayant participé au processus du diagnostic communautaire; Nous avons aussi présenté une photographie du déroulement du diagnostic communautaire, les problèmes identifiés et leur analyse, le Projet REGOLDE auquel ce diagnostic a abouti qui constitue un atout tout en revenant sur ses temps forts, ses défis et ses leçons apprises. Notre analyse s'est donc appuyée sur une revue de littérature sur la question de la protection des Droits de l'Enfant qui nous a amené à faire un retour de lectures sur les textes importants au niveau international (CIDE, 1989), national au Sénégal (SNPE, 2013), qui caractérise la problématique au Sénégal et à Kolda;

Par ailleurs, nous avons effectué aussi une revue de littérature sur la gestion des projets, exploitant des documents et ouvrages définissant les concepts de programmation, de projets et de plans permettant de clarifier les étapes du cycle de vie d'un projet et la différence de ces concepts.

Des informations obtenues au travers nos lectures et analyse, de nos entretiens de groupe et individuels effectués avec les acteurs et analyse, nous avons effectué cette analyse qui nous a permis d'apporter non seulement des réponses à nos questions spécifiques mais aussi de confirmer nos hypothèses de départ. A cet effet, nous pouvons dire :

- la disponibilité d'un Plan Stratégique Régional formulé par les organisations de protection des droits de l'Enfant dans la région de Kolda améliorerait l'efficacité et l'efficacités des projets de protection et profiterait plus aux à la vie des enfants.
- la remonté des données de la base au niveau national serait plus fluide et efficace s'il y avait des Comités Régionaux de Protection de l'Enfant(CRPE) au niveau régional et un Comité National de Protection de l'Enfant(CNPE) au niveau central.
- le suivi des performances des interventions de protection des droits de l'Enfant au niveau de la région de Kolda seraient plus efficient si les Organisations de protection de l'Enfant disposaient d'un tableau de bord d'indicateurs consensuels à renseigner.

Par ailleurs, nous avons relevé un défi qui a allongé l'expérience et qui a réduit son efficacité. C'est notamment la non disponibilité d'un budget conjoint pour toute la partie diagnostic communautaire dès le départ limitant l'engagement des personnes ressources de chaque organisation. Tirant leçons de cela, nous avons formulé des recommandations visant à l'optimisation des interventions en protection de l'Enfant dans la région de Kolda.

Le résultat (le projet REGOLDE) auquel Educo a pu parvenir avec cette expérience pilote à petite échelle avec deux ONG locales (FODDE ET ENDAJA) démontre combien la concertation peut avoir plus d'impact pour l'Enfant dans la région de Kolda. C'est à ce résultat que nous visons pour toute la région si toutes les organisations de protection des droits de l'Enfant se mettaient ensemble pour conduire une telle expérience à l'échelle régionale.

Au terme de notre analyse, c'est notre principale recommandation à tous les acteurs de protection des droits de l'Enfant. Nous suggérons que sous l'égide de l'ARD, toutes les organisations qui se réclament de la protection des droits de l'Enfant à Kolda réussissent la formulation conjointe d'un **Plan Stratégique Intégré de Protection de l'Enfant pour la Région de Kolda**. Ce plan stratégique s'alignerait sur les priorités définies du Plan stratégique nationale de protection de l'Enfant au Sénégal revu et sur le deuxième plan d'action prioritaire du Plan Sénégal Emergent et adapté aux spécificités du contexte socio-culturel de la région de Kolda. C'est ce plan stratégique régional élaboré et reconnu par tous, financé par l'apport de tous serait une grande avancé dans l'optimisation des interventions et apporter plus d'impact pour les enfants. C'est pourquoi, notre recommandation finale est de réussir l'élaboration de ce **Plan Stratégique Régionale Intégré de Protection des Droits de l'Enfant de Kolda (PSRIPDEK)** porté par l'ARD.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

1. **Commission des Communautés européennes** : Manuel Gestion du cycle de Projet, approche intégrée et cadre logique. N1, Février 1993.
2. **Ghiglione Rodolphe et Matalon Benjamin** : les enquêtes sociologiques, théories et pratiques, Armand Colin, collection U, Paris, 1978 Manuel de l'union européenne.
3. **Joseph YAO** : Méthode d'Etudes et de recherche en sciences économiques et sociales - avec applications au contexte de l'Afrique noire, l'Harmattan, 2005.
4. **République du Sénégal** : Plan Sénégal émergent : Plan d'actions prioritaires 2019-2023
5. **Roger AIM** : L'essentiel de la Gestion de projet, 11eme Edition, 2017-2018

Mémoires :

1. **Babacar SENE** : *Analyse de la performance du système de suivi-évaluation des projets et programmes publics de promotion de l'emploi des jeunes : le cas du programme des domaines agricoles communautaires (PRODAC), CESAG 2017, 64p.*
2. **Bah Ernest KOUASSI** : Analyse de la performance du dispositif de suivi-évaluation des projets de l'ong enda graf sahel : cas du projet ADETER, CESAG, 2015
3. **Inès Romilda MBOUTE** : *Analyse de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés des établissements supérieurs de formation en gestion : Cas du CESAG,*
4. **M.BARRO Habiboulaye** : Etude de faisabilité de création d'une ferme de production et de commercialisation des œufs de consommation dans la localité de Pout, CESAG, 2015

Rapports

1. ARD de Kolda : SRAT -Kolda-2012-2037_VF,
2. Cartographie des systèmes de protection de l'Enfant au Sénégal, 2011,
3. CEDEAO, Document de lutte contre les violences faites aux enfants,
4. Educo Burkina : ASDE Protection Burkina 2016
5. Educo Mali : Rapport de l'Analyse situationnelle sur les droits de l'Enfant, Protection Mali, 2016
6. EDUCO STRATEGIC PLAN 2015-2018 Transforming the world through its children

7. Educo, rapport du diagnostic communautaire pour le programme pilote à Ndorna, et Bourouco (version provisoire), Mars 2017,
8. IEF, Données établissement, 2016/ IA, statistiques,2011
9. OIT, Lignes directrices élaboration actions directes_fr, 2007,
10. Plaidoyer – Protection des droits de l'enfant : La CONAFE plaide pour l'amélioration de l'investissement public, novembre 23, 2016, lequotidien.sn
11. Principaux résultats de Kolda, mars 2017, Laboratoire de Recherche sur les transformations économiques et sociales,
12. UNICEF : La Convention des droits de l'enfant expliquée aux enfants, l'enfance aux enfants, Comité suisse pour l'UNICEF Baumackerstrasse 24 CH-8050 Zurich
13. Valérie DELAUNEY dans son écrit - Abandon et prise en charge des enfants en Afrique. Une problématique centrale pour la protection de l'enfant.

Webographie

1. Article en ligne <http://www.cairn.info/revue-vie-et-sciences-de-l-entreprise-2005-3-page-68.htm> Sénégal - Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples 2010-2011
2. Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948.
3. **Educo : Politique d'équité des Genres.pdf**, politique Genre de Educo,
4. **Educo/media/Documentos/somos/PLAN_STRATEGIQUE_2015-2018_EDUCO.pdf?**
5. Janvier BUNANI KARHAKUBWA - De la réflexion sur la protection de l'enfant avant l'âge de la majorité: étude comparative des Droits répressifs congolais et belges, Université de Goma - Mémoire Online Gradué en droit privé et judiciaire 2009
6. [Laviesenegalaise.com/projet-de-retrait-des-enfants-de-la-rue-un-echec-patent](http://laviesenegalaise.com/projet-de-retrait-des-enfants-de-la-rue-un-echec-patent)
7. **Nations Unis** : La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) – 1989
8. **ONU**: La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant– CADE,990, en son article 4,
9. **Richard Soparnot**, TYPOLOGIE DES PROJETS ET GESTION DES CONTRIBUTIONS DES ACTEURS ANDESE | « Vie & sciences de l'entreprise », 2005/3 N° 168 - 169 | p.68.80
10. UNICEF : [unicef_fs_la_convention_relative_aux_droits_de_lenfant_2016](#)

ANNEXES

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre logique du Projet REGOLDE

Titre : « Renforcement de la gouvernance locale pour la réalisation des Droits de l'Enfant dans les communes de Bourouco et Ndorna »

Logique d'intervention	Objectifs/Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles intermédiaires	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif général	Contribuer à améliorer la gouvernance locale pour la réalisation des droits des enfants (garçons et filles) .				
Objectif Spécifique	Améliorer la gouvernance locale et la redevabilité pour garantir la protection de l'enfant	OS.I1. Au cours du dernier trimestre du projet, les Conseils municipaux de Bourouco et Ndorna ont conçu et mis en œuvre des actions préventives pour réduire la violence contre les enfants (filles, garçons) et adolescents dans leurs communes.	OS.I1.C11. Au cours du cinquième trimestre du projet, les Comités Communaux de Protection de l'Enfant (CCPE) de Bourouco et Ndorna ont formulé des plans d'actions conformes à la stratégie municipale de l'enfant.	OS.I1.SV. Stratégies municipales de l'enfance, Plans d'actions des CCPE et CME, et budgets municipaux, entretiens avec les maires et représentants des CCPE et comités municipaux de l'enfant.	Manque de capacité technique des autorités locales pour la planification dans le domaine de la protection de l'enfant, et en particulier, pour les questions de la maltraitance des enfants. Peu de culture de redevabilité envers la population en général, et en particulier, envers les enfants (filles et garçons) et les adolescents. Barrières culturelles qui génèrent des pratiques néfastes pour les enfants, telles que le travail des
		OS.I2. Au cours du dernier trimestre du projet, les Conseils Municipaux de l'Enfant (CME) et des organisations des EA des communes de Bourouco et Ndorna participent, au moins dans	OS.I2.C1. Au cours du cinquième trimestre du projet, les conseils municipaux de l'enfant de Bourouco et Ndorna disposent d'un plan d'action et d'un	OS.I2.SV. Grilles de participation, entretiens avec les membres des conseils municipaux de l'enfance et les gouvernements scolaires,	

Logique d'intervention	Objectifs/Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles intermédiaires	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
		le mode de consultation, dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des initiatives pour la prévention de la violence à l'égard des enfants.	agenda de travail pour la prévention de la violence à l'égard des EA.	entretiens avec les maires et représentants des conseillers municipaux.	enfants, le mariage des enfants et les châtiments corporels. Changement lors des prochaines élections des gouvernements municipaux.
	OS.I3. Au cours du dernier trimestre du projet, les filles et les femmes de Bourouco et Ndorna sont équitablement représentées dans toutes les consultations menées par les différents comités de protection de l'enfant.	OS.I3.CI1. Au cours du cinquième trimestre du projet, les filles et les femmes de Bourouco et Ndorna sont équitablement représentées au sein des Conseils Municipaux de l'Enfant (CME), des CCPE, et des gouvernements scolaires.	OS.I3.CI1. Au cours du cinquième trimestre du projet, les filles et les femmes de Bourouco et Ndorna sont équitablement représentées au sein des conseils municipaux de la femme et avec des filles membres des conseils municipaux de l'enfant.	OS.I3.SV. Grilles de participation, documents de constitution des CME et CCPE, entretiens avec le préfet de MYF, maires, membres des conseils municipaux de la femme et avec des filles membres des conseils municipaux de l'enfant.	Risque pour leur sécurité et protection pour les EA qui participent aux activités du projet. Manque de capacité technique des autorités locales pour la planification dans le domaine de la protection de l'enfant, et en particulier, pour les questions de la maltraitance des enfants.
	OS.I4. Au cours du dernier trimestre du projet, les comités municipaux et communautaires de protection de l'enfant de Bourouco et Ndorna disposent d'initiatives spécifiques de	OS.I4.CI1. Au cours du cinquième trimestre du projet, les conseils municipaux et les comités communaux de protection de l'enfant de Bourouco et Ndorna	OS.I4.CI1. Au cours du cinquième trimestre du projet, les conseils municipaux et les comités communaux de protection de l'enfant de Bourouco et Ndorna	OS.I4.SV. Plans d'action des CME et CCPE, budgets municipaux, entretiens avec les gouvernements scolaires et	Peu de culture de redevabilité envers la population en général, et en particulier, envers les enfants

Logique d'intervention	Objectifs/ Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles intermédiaires	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif Spécifique	Améliorer la gouvernance locale et la redevabilité pour garantir la protection de l'enfant	lutte contre la violence à l'égard des filles et des EA portant un handicap.	ont établi dans leurs plans d'action des priorités spécifiques de lutte contre la violence à l'égard des filles et des EA portant un handicap.	EA portant un handicap des 12 villages où le projet se déroule.	(filles et garçons) et les adolescents.
		OS.I5. Au cours du dernier trimestre du projet, des mesures qui répondent de manière spécifique aux approches de droits et genre ont été introduites dans les politiques publiques locales de protection de l'enfant.	OS.I5.C11. Au cours du quatrième trimestre du projet, les stratégies municipales de l'enfance et les plans d'actions des CME ont intégré l'approche droit, genre et diversité.	OS.I5.SV. Rapport recueillant les politiques publiques locales qui intègrent les approches basées sur les droits, genre et diversité. Stratégie municipale de l'enfance, plans d'action des CME, formulaires de projets municipaux de l'enfance, entretiens avec des représentants d'associations des femmes, organisations des EA et EA portant un handicap. Entretiens avec des représentants des gouvernements locaux,	Barrières culturelles qui génèrent des pratiques néfastes pour les enfants, telles que le travail des enfants, le mariage des enfants et les châtiments corporels. Changement lors des prochaines élections des conseillers municipaux. Risque pour leur sécurité et protection pour les EA qui participent aux activités du projet. Manque de capacité technique des autorités locales pour la planification dans le domaine de la

Logique d'intervention	Objectifs/Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles intermédiaires	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif Spécifique	OS. Améliorer la gouvernance locale et la redevabilité pour garantir la protection de l'enfant			entretiens aux directeurs d'écoles primaires.	protection de l'enfant, et en particulier, pour les questions de la maltraitance des enfants.
		OS.I6. Au cours du dernier trimestre du projet, les conseillers municipaux consultent, pour l'élaboration de la planification municipale annuelle, les populations traditionnellement exclues : filles, EA portant un handicap, EA en système d'accueil et EA vivant dans des communautés sans accès aux services sociaux de base, EA non scolarisés (et leur familles).	OS.I6.CI1. Au cours du cinquième trimestre du projet, les populations traditionnellement exclues : filles, EA portant un handicap, EA en système d'accueil et EA vivant dans des communautés sans accès aux services de sociaux de base, EA non scolarisés (et leurs familles), ont participé à la réalisation des lignes de base communautaires sur la jouissance du droit à la protection des EA.	OS.I6.SV. Grille de planification, entretiens avec EA et familles des villages sans accès aux services sociaux de base, entretiens avec des filles non scolarisées, avec des filles en système d'accueil et avec des EA portant un handicap, entretiens avec des représentants des conseils municipaux.	Peu de culture de redevabilité envers la population en général, et en particulier, envers les enfants (filles et garçons) et les adolescents. Barrières culturelles qui génèrent des pratiques néfastes pour les enfants, telles que le travail des enfants, le mariage des enfants et les châtiments corporels. Changement lors des prochaines élections des conseillers municipaux.
		OS.I7. A la fin du projet, au moins 50% des femmes membres des Conseils Municipaux de protection de	OS.I7.CI7. Au cours du cinquième trimestre du projet, les Conseils Municipaux de	OS.I7.SV. Plans d'action et formulaires de projets et d'activités des CCME et CCPE. Entretiens	Risque pour leur sécurité et protection pour les EA qui participent aux activités du projet.

Logique d'intervention	Objectifs/ Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles intermédiaires	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
		l'Enfant (CME) et des Comités Communaux de Protection de l'Enfant (CCPE) considèrent que les actions et décisions adoptées dans ces espaces ont recueilli des mesures spécifiques qui répondent aux besoins pratiques et aux intérêts stratégiques de genre.	Protection de l'Enfant et des Conseils Communautaires de Protection de l'Enfant ont intégré une approche genre dans leurs plans d'action.	avec des femmes membres des CCME et CCPE	
		R1.I1. À la fin du sixième trimestre du projet, tous les EA représentants des comités municipaux de l'enfance des communes de Bourouco et Ndorna connaissent au moins 75% des priorités des stratégies municipales de l'enfance.	R1.I1.CI1. À la fin de 2018, les communes de Bourouco et Ndorna disposent des stratégies municipales de l'enfance	R1.I1.SV. Des stratégies municipales pour l'enfance, entretiens avec tous les EA membres des comités municipaux de l'enfance.	
	Résultat 1 La gouvernance démocratique	R1.I2. À la fin de 2019, au moins 50% des représentants (hommes et femmes)	R1.I2.CI2. À la fin de 2018, les communes de Bourouco et	R1.I2.SV. Des stratégies municipales pour l'enfance, entretiens	

Logique d'intervention	Objectifs/ Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles intermédiaires	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif Spécifique Résultat 1	locale renforcée au profit des enfants	des conseils municipaux de l'éducation, de la santé, de la femme et de l'environnement, connaissent trois ou plus des priorités et des stratégies municipales de l'enfance.	Ndorna disposent des stratégies municipales de l'enfance.	avec les représentants des conseils municipaux de l'éducation, de la santé, de la femme et de l'environnement.	
	R1.I3.	Au cours des derniers 18 mois du projet, les conseils municipaux de Bourouco et Ndorna ayant des compétences dans l'enfance coordonnent leurs politiques au moins une fois par trimestre.	R1.I3.CI3. À la fin de 2018, les Comités Communaux de Protection de l'Enfant des communes de Bourouco et Ndorna ont été renforcés en tant qu'organismes de coordination en matière d'enfance et disposent des plans d'action.	IRI.3.SV. Compte-rendu des réunions des Comités Communaux de Protection de l'Enfant, et des conseillers de l'éducation, de la santé, de la femme et de l'environnement. Entretiens avec les maires.	
	R1.I4.	Les plans d'action annuelle des Comités Communaux pour la protection de l'enfant de Bourouco et Ndorna obtiennent une allocation budgétaire pour leur exécution dans les budgets municipaux de 2019.	R1.I4.CI4. À la fin de 2018, les Comités Communaux de Protection de l'Enfant des communes de Bourouco et Ndorna disposent des plans d'action	IRI.4.SV. Les plans d'action annuels des Comités Communaux de Protection de l'Enfant, les budgets municipaux de Bourouco et Ndorna de 2019.	

Logique d'intervention	Objectifs/Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles intermédiaires	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif Spécifique Résultat 1	Résultat 1 La gouvernance démocratique locale est renforcée au profit des enfants	R1.I5. À la fin de 2019, le Guide de Performance des Conseils Municipaux dispose d'outils spécifiques pour évaluer la performance de la gouvernance locale en termes de l'enfance.	R1.I5.CI5. Au cours du cinquième trimestre du projet, un rapport avec des recommandations pour intégrer l'approche de droits de l'enfant dans le Guide de Performance des Conseils Municipaux est disponible.	IRI.5.SV. Rapport de l'atelier de révision du Guide de Performance des Conseils Municipaux, outils de gouvernance et enfance. Entretien avec le directeur de l'Agence Régionale de Développement de Kolda.	
		R1.I6. À la fin de 2019, les Conseils municipaux de Bourouco et Ndorna intègrent dans n'importe lequel de leurs plans d'action au moins deux recommandations des rapports de situation de l'enfant par les conseils municipaux de l'enfant et les financent dans les budgets municipaux de 2020.	R1.I6.CI6. À la fin du septième trimestre du projet, les conseils municipaux de l'enfant de Bourouco et Ndorna ont élaboré des rapports sur la situation de l'enfant.	IRI.6.SV. Les rapports sur la situation de l'enfant réalisés par les comités municipaux de l'enfance, plans d'action des CME, et des conseillers de l'éducation, de la santé, de la femme et de l'environnement.	

Logique d'intervention	Objectifs/ Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles intermédiaires	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
		<p>R1.I7. Dans les budgets municipaux 2020 des communes de Bourouco et Ndorna, l'investissement total pour l'enfance peut être clairement quantifié.</p>	<p>R1.I7.CI7. Au cours du sixième trimestre du projet, les communes de Bourouco et Ndorna disposent d'un budget pour l'enfance sensible aux questions de genre. Cible intermédiaire</p>	<p>IRI.7.SV. Budgets municipaux de Bourouco et Ndorna de 2020.</p>	
		<p>R1.I8. Dans les budgets municipaux 2020 des communes de Bourouco et Ndorna, des lignes budgétaires consacrées aux filles et aux femmes adolescentes peuvent être clairement identifiées.</p>	<p>R1.I8.CI8. Au cours du sixième trimestre du projet, les communes de Bourouco et Ndorna disposent d'un budget pour l'enfance sensible aux questions de genre.</p>	<p>IRI.8.SV. Budgets municipaux de Bourouco et Ndorna de 2020.</p>	
<p>Objectif Spécifique Résultat 2</p>	<p>Résultat 2 : La fonctionnalité du système de protection de</p>	<p>R2.I1 À la fin de 2019, au moins 75% des comités communaux de protection de l'enfant créés par le projet dans les communes de Bourouco et Ndorna exécutent les activités identifiées dans leurs plans d'action.</p>	<p>R2.I1.CI1 Au cours du cinquième trimestre du projet, les 12 villages où les CCPE sont constitués et dynamisés ont une ligne de base d'incidence de la violence et la maltraitance des enfants.</p>	<p>R2.I1.SV. Plans d'actions, rapports annuels d'activités des comités communaux de protection de l'enfant; entretiens avec les membres des comités communaux, entretiens avec les EA</p>	

Logique d'intervention	Objectifs/ Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles intermédiaires	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	l'enfant est améliorée			membres des gouvernements scolaires.	
	Résultat 2 : La fonctionnalité du système de protection de l'enfant est améliorée	R2.I2 À la fin de 2018, tous les comités municipaux et communaux de protection de l'enfant créés et/ou soutenus par le projet ont une représentation équitable de femmes, filles, garçons et adolescents.	R2.I2.CI2 À la fin de 2018, les conseils municipaux de Bourouco et Ndorna, et les membres des CME et CCPE ont reçu une formation sur les droits de l'enfant, le genre et la diversité.	R2.I2.SV. Documents de constitution des conseils municipaux et comités communaux de protection de l'enfant, entretiens avec des maires, entretiens avec des membres des gouvernements scolaires et avec des représentants d'organisations de femmes.	
		R2.I3 À la fin de 2019, l'identification, la notification, la référence et l'enregistrement annuel des cas de maltraitance d'enfants dans les communes de Bourouco et Ndorna, ont augmenté par rapport à 2017	R2.I3.CI3 Au cours du sixième trimestre du projet, les membres des CME et CCPE connaissent les protocoles de notification et référence, et disposent d'un système municipal d'enregistrement des cas de maltraitance d'enfants.	R2.I3.SV. Enregistrements de cas de maltraitance d'enfants municipaux et départementaux, entretiens avec le préfet, le responsable départemental de l'action social, les maires et les représentants d'organisations des EA et des femmes.	

Logique d'intervention	Objectifs/ Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles intermédiaires	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif Spécifique Résultat 2		R2.I4 Les plans d'action élaborés en 2018 par les comités municipaux de protection de l'enfant de Bourouco et Ndorna envisagent des actions d'amélioration de l'environnement dans les zones critiques pour la sécurité des EA.	R2.I4.CI4 Les stratégies municipales de l'enfance et les lignes de base communautaires d'incidence de la violence et la maltraitance d'enfants, identifient les risques environnementaux pour les enfants.	R2.I4.SV. Plans d'action des Comités Municipaux de Protection de l'Enfant de Bourouco et Ndorna.	Difficulté d'accès à la zone d'intervention en raison des conditions météorologiques défavorables. Faible volonté politique des autorités traditionnelles et religieuses.
		R2.I5 Au cours du cinquième trimestre du projet, au moins 50% des EA, des femmes et des chefs traditionnels (hommes et femmes) des 12 villages où les CVPE seront constitués et dynamisés, connaissent les trois principaux problèmes dans leurs communautés en ce qui concerne la protection de l'enfant.	R2.I5.CI5 Au cours du cinquième trimestre du projet, les 12 villages où les CCPE sont constitués et dynamisés ont une ligne de base d'incidence de la violence et la maltraitance des enfants.	R2.I5.SV Entretiens avec de représentants d'organisation des EA, de femmes, de chefs de villages, de chefs religieux et de directeurs de centres d'éducation primaire	Barrières culturelles contre l'équité de genre et la participation de l'enfant
		R3.I1 À la fin de 2018, les EA, 75% des femmes; les chefs (hommes et femmes) traditionnels, les	R3.I1.CI1 Au cours du troisième trimestre du projet, les EA, les femmes, les chefs (hommes et femmes)	R3.I1.SV Entretiens individuels et focus groupes avec des filles, des EA portant un handicap,	Perception de la population locale que tant les droits de l'enfant que la protection de

Logique d'intervention	Objectifs/ Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles intermédiaires	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif Spécifique Résultat 3	Résultat 3 : Les mécanismes communautaires de protection de l'enfant sont établis	enseignant(e)s et la population adulte en général, résidant dans les 12 villages d'intervention du projet, sont capables d'identifier au moins 2 comportements violents contre les EA et 2 types de maltraitance d'enfants dans leurs communautés.	traditionnels, les enseignant(e)s, et la population adulte en général, vivant dans les douze villages d'intervention du projet ont reçu une formation sur les droits de l'enfant.	des EA en général; chefs (hommes et femmes) traditionnels, enseignant(e)s et la population adulte en général des 12 villages d'intervention du projet.	l'enfant sont des concepts imposés par les étrangers. Manipulation des EA par les enseignants et les autorités traditionnelles. Opposition à la lutte contre le mariage des enfants par les autorités traditionnelles. Grèves d'enseignants des écoles primaires.
		R3.I2 À la fin de 2019, tous et tous les EA âgés de plus d'un mois et résidant dans les 12 villages d'intervention du projet sont inscrits dans le registre civil.	R3.I2.CI2 À la fin de 2018, les douze villages où le projet intervient se sont déclarés prêts à faire inscrire tous les EA de leurs communautés au registre de l'état civil.	R3.I2.SV Recensement de population des villages, livres d'enregistrement des naissances des Comités Communautaires de Protection de l'Enfant, entretiens aux leaders (hommes et femmes) communautaires (y compris les EA).	
		R3.I3 À la fin de 2019, dans 75% des villages d'intervention du projet des mécanismes communautaires	R3.I3.CI3 À la fin de 2018, les douze villages où le projet intervient se sont déclarés prêts à en finir	R3.I3.SV. Plans d'action des Comités Communaux de Protection de l'Enfant, enregistrement	

Logique d'intervention	Objectifs/Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Cibles intermédiaires	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
		opérationnels sont mis en place pour la prévention et la notification des mariages d'enfants.	avec la pratique néfaste du mariage d'enfants.	des notifications de mariage d'enfants, entretiens avec des enseignants, des leaders (hommes et femmes) communautaires (y compris les EA).	
		R3.I4 À la fin de 2019, dans les huit villages où le projet est mis en œuvre ayant des écoles primaires, au moins 50% des gouvernements scolaires exécutent des plans de lutte contre la violence à l'égard des enfants avec des actions spécifiques axées sur les filles.	R3.I4.CI4 Tous les gouvernements scolaires de la zone d'intervention ont été constitués en intégrant des critères d'équité de genre et sont opérationnels.	R3.I4.SV Entretiens avec les directeurs des écoles primaires, entretiens avec les membres des gouvernements scolaires, rapports d'activités des comités communautaires de protection de l'enfant.	
		R3.I5 À la fin du projet, 50% des filles et garçons qui assistent et assistaient l'année dernière aux écoles primaire envisagées dans le projet, assurent qu'ils se sentent maintenant plus en sécurité et protégé(e)s dans leurs écoles.	R3.I5.CI5 Au cours du sixième trimestre du projet, les enseignants des écoles primaires du projet appliquent de mesures disciplinaires positives dans leurs salles de classe.	R3.I5.SV Entretiens aux EA inscrits dans les 8 écoles de primaire où le projet intervient, aux directeurs et aux enseignants.	

Annexe 2 : Liste des outils de collecte utilisés

N°	Titre de l'outils	Cibles (et à qui l'outil est administré)
1	Focus groupe adolescents non scolarisés 13-17 ans	Adolescents non scolarisé 13 à 17 ans Adolescents non scolarisé 09 à 12 ans
2	Focus groupe enfants scolarisés 9-12 ans	Enfants scolarisés 9-12 ans Enfants des écoles franco-arabe 9-12 ans
3	Focus groupe enfants scolarisés 13-17 ans	Enfants scolarisés 13-17 ans
4	Focus groupe parents enfants non-scolarisés	Pères d'enfants non-scolarisés du primaire Mères d'enfants non-scolarisés du primaire Pères d'enfants non-scolarisés du secondaire Mères d'enfants non-scolarisés du secondaire
5	Focus groupe parents enfants scolarisés	Pères d'enfants scolarisés du primaire Mères d'enfants scolarisés du primaire Pères d'enfants scolarisés du secondaire Mères d'enfants scolarisés du secondaire
6	Focus groupe Enseignant	Enseignant
7	Focus groupe adolescents déscolarisés 13-17 ans	Adolescents déscolarisés 13-17 ans
8	Focus groupe enfant des daara	Enfants des daara
9	Questionnaire Entretien Exciseuse_Exciseuse	Exciseuses Ex exciseuses
10	Questionnaire Entretien leaders d'opinion	musulman chrétien chefs de quartiers maitres coraniques

Annexe 3 : Règles de Base pour la conduite des Guides d'entretien pour focus groupe

Notes pour les facilitateurs:

Il est préférable que ces règles de base ou lignes directrices soient exprimées par les participants eux-mêmes, rendant l'exercice plus participatif et les règles mieux acceptées.

Se mettre d'accord sur ces règles de base facilite le maintien du calme lors des ateliers pour tous, y compris pour ceux qui tenteraient de semer le trouble en dépit du bon sens.

Les participants peuvent aussi décider d'appliquer une sanction, en cas de non-respect de ces règles.

Cette activité peut être très fructueuse pour les enfants, et peut les aider à comprendre les grandes lignes de la vie en communauté.

Il est utile d'exposer ces règles de base au cours des sessions et, si nécessaire, de les rappeler aux enfants à chaque début de session.

Procédure :

Expliquez que nous voulons arriver à un accord sur la façon de se comporter et se traiter les uns et les autres pendant que nous allons travailler ensemble, pour que tout le monde puisse se sentir à l'aise.

Demandez aux participants de décrire la façon dont ils aimeraient que chacun se comporte au long de l'atelier et ce qu'ils ne voudraient pas que les gens fassent.

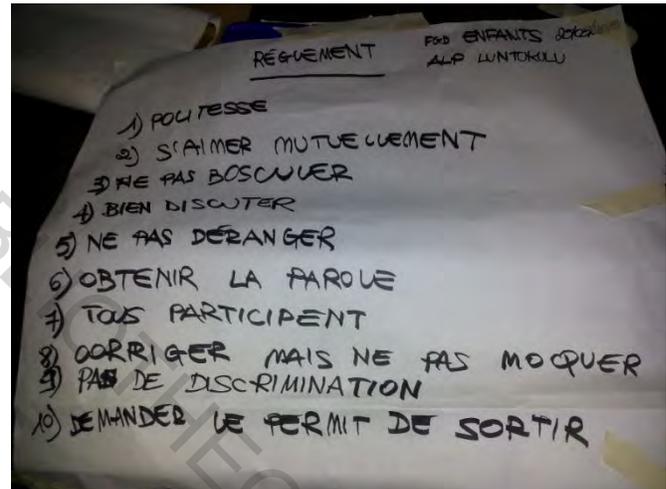
Pendant qu'ils donnent leurs idées, les écrire au tableau.

Demandez si tout le monde est d'accord avec la liste.

Retirez tout élément qui ne ferait pas l'unanimité.

Demandez quelle serait la sanction en cas de non-respect de ces règles.

Affichez la liste au mur pour que les enfants/adultes puissent s'y référer tout au long de l'atelier.



HORLOGE DES ACTIVITES QUOTIDIENNES

Divisez le groupe dans deux sous-groupes PAR GENRE.

Chaque sous-groupe est supervisé par un/e facilitateur/trice.

Chaque groupe donne des informations qui seront incluses sur l'horloge du sous-groupe.

Montrez la copie de l'horloge des 24 hrs.

Demandez aux enfants de vous dire à quelle heure ils:

Se lèvent: "Des enfants ici m'ont dit qu'en général ils se lèvent tôt, vers 6h30-7h... Est-ce que vous aussi?"

Preennent le petit-déjeuner: "Combien de vous prennent-ils le petit déjeuner?"

Sortent de l'école: "C'est vers 12 h que vous sortez de l'école?"

Preennent le repas de midi: "Combien de vous prennent le repas de midi?"

Preennent le dîner: "Combien de vous prennent le dîner?"

Se couchent: "A quelle heure vous allez vous coucher ? vers 23h?"

Les enfants devront être guidés à trouver un consensus sur l'établissement de ces points de repère car il est évident que chacun a des heures différentes.

Ecrivez ces heures sur l'horloge.

Coloriez toute la partie de l'horloge entre l'heure de se coucher et l'heure du réveil (quand les enfants dorment).

Posez des questions aux enfants sur les activités qu'ils font: les activités de l'après-midi, celles de la soirée (leurs tâches ménagères, les activités de jeux, les devoirs, le travail qui les amène hors de la maison etc).

Il y a une différence:

Enfants scolarisés= On commence à poser les questions à partir de 12h.

Enfants vulnérables= On pose la question pour les activités du matin ET de l'après-midi ET de la soirée.

Marquez ces activités sur l'horloge.

Après avoir remplie l'horloge, posez les questions suivantes:

Pouvez-vous nous dire autres choses que vous voudriez faire dans votre journée mais pour lesquelles vous n'avez pas suffisamment de temps?

A quels moments de la journée vous ne vous sentez pas en sécurité?

S'ils ne répondent pas trop à cette deuxième question (la sécurité), les aider, par exemple: "Tu as dit que tu vas au marché aider ta maman... Est-ce que là-bas tu te sens en sécurité aussi? Même pendant le trajet?"

Remercier les enfants.

BODY MAPPING

Procédure:

Expliquez aux enfants qu'on discute de la violence à l'école.

Demandez s'ils/elles comprennent qu'est-ce que c'est la violence à l'école: si oui, qu'ils/elles donnent des exemples.

Expliquez la définition de violence à l'école qu'on veut adopter pour cet exercice. Demandez aux enfants s'ils/elles comprennent qu'est-ce que c'est la violence à l'école, ou s'ils/elles en ont entendu parler.

ATTENTION ! Avec les enfants vulnérables parler de la violence en général et non spécifiquement à l'école.

Divisez les enfants en deux groupes PAR GENRE.



Pour chaque groupe, dessinez la forme du corps d'un enfant sur papier flip-chart (=4 feuilles de papier flip-chart collés ensemble avec du scotch). Pour ce faire, prenez un enfant, volontaire, pour dessiner la forme de son corps avec un marker en traçant le profile tout au long de l'enfant.

Demandez à chaque groupe de donner un prénom à l'enfant sur le papier et à leur goût de dessiner les yeux, la bouche, les habits, les chaussures, etc.

5.1 Demandez aux enfants scolarisés de réfléchir sur l'impact de la violence à l'école sur leur vie et sentiments en les guidant à travers le corps:

Yeux:

Avec vos yeux, vous avez vu quoi de la violence à l'école ?

Avec vos yeux, vous avez déjà vu quelqu'un qui défendait un enfant victime de violence à l'école ?

Bras et mains:

Qu'est ce que vous faites pour vous défendre ou vous protéger face à la violence à l'école?

Comment vous pouvez aider les enfants victimes de violence à l'école ?

Cœur:

Que ressentez-vous quand vous voyez un enfant être victime de violence à l'école (se faire taper, insulter...) ? Qu'est-ce que ça fait dans votre corps, dans votre cœur ?

Bouche:

Est-ce que vous vous sentez libres de parler à quelqu'un quand il y a de la violence à l'école?

A qui vous pouvez parler de la violence à l'école pour qu'il vous aide ?

Est-ce que la violence à l'école change votre façon de communiquer ou de vous exprimer?

5.2 Demandez aux enfants vulnérables de réfléchir sur l'impact de la violence sur leur vie et sentiments en les guidant à travers le corps:

Yeux:

Avec vos yeux, vous avez vu quoi de la violence?

Avec vos yeux, vous avez déjà vu quelqu'un qui défendait un enfant victime de violence?

Bras et mains:

Qu'est ce que vous faites pour vous défendre ou vous protéger face à la violence?

Comment vous pouvez aider les enfants victimes de violence?

Cœur:

Que ressentez-vous quand vous voyez un enfant être victime de violence (se faire taper, insulter...) ?

Qu'est-ce que ça fait dans votre corps, dans votre cœur ?

Bouche:

Est-ce que vous vous sentez libres de parler à quelqu'un quand il y a de la violence?

A qui vous pouvez parler de la violence pour qu'il vous aide ?

Est-ce que la violence change votre façon de communiquer ou de vous exprimer?

Annexe 4 : Guide entretien focus groupe

FOCUS GROUPE ADOLESCENTS

NON SCOLARISES 13-17 ANS

Durée maximum : 2h00

FGD adolescents n° _____ Date : ____ / ____ /2016

Heure de début : ____ h ____ min Heure de fin : ____ h ____ min

Localité : _____

Noms et prénoms de l'enquêteur :

_____ Téléphone :

_____ Téléphone :

Démographie des participants

Age et genre :

13 ans			14 ans			15 ans			16 ans			17 ans			Tot général		
F	G	Tot	F	G	Tot												

Degré de scolarisation des enfants:

Nombre des actuellement scolarisés:

Filles: Garçons:

Nombre des non-scolarisés (=jamais allés à l'école):

Filles: Garçons:

Nombre de déscolarisés:

Filles: Garçons:

Si déscolarisés: jusqu'à quel classe/année avaient ils/elles fréquenté?

Typologie de vulnérabilité:

ATTENTION ! Cette case a seulement des fins statistiques, il ne s'agit pas d'une question à poser aux enfants eux-mêmes! C'est la responsabilité des facilitateurs de s'informer préalablement sur la composition des participants du FGD et d'insérer les infos dans la case.

Petites-bonnes

Jeunes apprentis/travailleurs chez un maître artisan

Enfants en mobilité ou anciens enfants en mobilité

Enfants en foyer (spécifiez la typologie de vulnérabilité) :

Autre (spécifiez la typologie de vulnérabilité) :

Annexe 5 : Etapes de l'horloge

Objectif:

Expliquer le but du diagnostic et le but du FGD.

"Bonjour, je m'appelle Je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui. On vient de l'ONG Educo et on est là pour collecter vos opinions sur certains problèmes que les enfants peuvent avoir dans votre communauté et qui font que les enfants ne se sentent pas bien: des problèmes d'éducation, de gouvernance et de Protection de l'enfant. On va parler avec d'autres gens aussi, mais votre participation est importante! Vous pouvez vraiment nous raconter quels sont vos problèmes. La recherche qu'on est en train de faire s'appelle le diagnostic communautaire et on parlera de vos droits dans des jeux qui vont suivre".

Se présenter : les facilitateurs et les enfants. Jeu.

Temps:10 min.

1. ETABLIR DES RÈGLES DE BASE

Objectif :

S'assurer que tout le monde est à l'aise et prêt à participer pleinement.

Parvenir à un commun accord pour différencier une conduite acceptable d'une conduite inacceptable.

Temps:5 minutes.

Matériel: Papier flip-chart ; markers.

PREMIERE PARTIE : CONNAISSANCE DES DROITS

Objectif : comprendre si les enfants connaissent le mot « droit » et ce qu'il veut dire. Quels sont les droits qu'ils connaissent ou ne connaissent pas. S'ils comprennent la différence entre droit et devoir.

Temps:15 min.

Matériel: rien.

Notes pour les facilitateurs :

La traduction en langue locale peut poser des soucis.

Pour les enfants les plus petits on peut devoir expliquer la notion de droit car il peut être un mot inconnu.

Prenez des citations des enfants.

Rapportage:

1) Est-ce que les enfants ont des droits?

	Oui	Non	Je ne sais pas
Filles			
Garçons			
Total			

2) Si oui, donnez des exemples s'il vous plaît.

DEUXIEME PARTIE : DROIT A L'EDUCATION :

Etes-vous jamais allés à l'école?

Pourquoi? les raisons?

Avez-vous reçu une autre forme d'éducation ? si oui laquelle ?

Est-ce que vos frères/ sœurs vont à l'école ?

Vos parents sont-ils alphabétisés?

Comment penseriez-vous qu'il serait possible de fréquenter l'école?

Qu'est-ce que l'école pourrait vous apporter?

Aimeriez-vous aller à l'école?

TROISIEME PARTIE : PROTECTION :

3. HORLOGE DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES

Objectif: Les horloges d'activités quotidiennes tracent les schémas quotidiens du style de vie et sont particulièrement utiles pour identifier les charges de travail et les déplacements/les responsabilités d'un groupe particulier d'enfants.

Intérêt pour le diagnostic: cette activité peut permettre d'identifier le travail, domestique ou autre, des enfants. En conduisant cette activité avec différents groupes d'enfants (9-12 ans) et typologies d'enfants (scolarisés et non scolarisés), les données recueillies permettront une comparaison afin de mettre en évidence des possibles différences/spécificités par groupe.

Durée: 40mins.

Matériel: 2 copies de l'horloge de 24 hrs (*); papier flip-chart ; markers ; feutres ; crayons de couleurs.

(*) Imprimer cette horloge en format A4:



Rapportage:

Question	Réponses
Autres choses que les enfants voudraient faire dans la journée mais pour lesquelles ils n'ont pas suffisamment de temps	
A quels moments de la journée les enfants ne se sentent pas en sécurité	

Copiez les informations de l'horloge dans ce tableau:

Heures	Activités	
	Filles	Garçons
24H-076H		

4. QUESTIONNAIRE

Temps: 50 min.

Remarques: Faire attention à la possible manipulation du côté d'une ou deux personnes dans le groupe, qui pourraient vouloir répondre à toutes les questions en ne laissant pas l'espace/le temps d'intervenir aux autres.

GÉNÉRALE			
1) Quels sont les éléments importants pour une enfance heureuse selon vous?			
2) Est-ce que vous avez vécu/êtes en train de vivre une enfance heureuse ?			
	Oui	Non	Je ne sais pas

Filles			
Garçons			
Total			

2.b) Justifiez votre réponse.

NEGLIGENCE DES PARENTS/TUTEURS

3) Savez-vous si vos parents vous ont enregistré à votre naissance ?

	Oui	Non	Je ne sais pas
Filles			
Garçons			
Total			

4) Est-ce qu'il y a des parents qui ne s'occupent pas bien de leurs enfants (=ne donnent pas les soins dont l'enfant a besoin)?

TRAVAIL DES ENFANTS

5) Est-ce que dans votre communauté il est normal que les enfants travaillent ?

	Oui	Non	Je ne sais pas
Filles			
Garçons			
Total			

5.b) Que pensez-vous du travail des enfants?

5.c) Selon votre expérience, à quel âge est-ce que les enfants commencent à travailler?
 Age pour filles:
 Age pour garçons:

5.d) Quels sont les types de travail qu'ils/elles font? Spécifiez par genre.

6) Est-ce qu'il y a beaucoup d'enfants qui vont à l'école et qui travaillent aussi ?
 Oui, ils sont nombreux
 Le nombre est moyen
 Non, ils ne sont pas nombreux
 Pas du tout : ils sont très peu
 Autre (spécifiez): _____

7) Est-ce qu'il y a beaucoup d'enfants qui mendient dans votre communauté ?
 Oui, ils sont nombreux
 Le nombre est moyen
 Non, ils ne sont pas nombreux
 Pas du tout : ils sont très peu
 Autre (spécifiez): _____

7.b) Que pensez-vous de ça ?

VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS (y compris la VBG)

8) Quels sont les principaux types de violences qui affectent les enfants dans votre communauté ?

9) Qui sont les auteurs des violences ?

Père Mère Les deux parents à la fois Les frères et sœurs Autres membres de la famille Des autres enfants Les enseignants Les maîtres artisans Le prêtre de l'église locale Le marabout de l'école coranique locale Des inconnus Des membres des ONGs Autre (spécifiez): _____			
10) Est-ce qu'il y a plus de filles que de garçons qui sont victimes de violence ?			
	Oui	Non	Je ne sais pas
Filles			
Garçons			
Total			
10.b) Si oui, pourquoi les filles sont plus facilement victimes de violence que les garçons?			
11) Selon vous, qu'est-ce qu'un enfant peut faire si il/elle est victime de violence ? <u>COMMENTAIRE POUR LE FACILITATEUR:</u> Demander aussi à l'enfant si la victime peut aller voir quelques acteurs institutionnels (police, gendarmerie, travailleurs sociaux, etc...)			
12) Est-ce que des ami(e) ou jeunes que vous connaissez se sont mariés avant 18 ans? Filles: Garçons: 12.b) Qu'en pensez-vous?			
MIGRATION/MOBILITÉ DES ENFANTS			
13) Est-ce que vous connaissez des enfants d'ailleurs qui sont venus ici sans leur famille?			
	Oui	Non	Je ne sais pas
Filles			
Garçons			
Total			
13.b) Est-ce qu'ils sont nombreux ? Oui, ils sont nombreux Le nombre est moyen Non, ils ne sont pas nombreux Pas du tout : ils sont très peu Autre (spécifiez): _____			
14) Aimeriez-vous un jour faire pareil ?			
	Oui	Non	Je ne sais pas

Filles				
Garçons				
Total				

14.b) Justifiez votre réponse.

QUATRIEME PARTIE : GOUVERNANCE DES DROITS DE L'ENFANT :

Objectif : comprendre comment les enfants jouissent de leur droit à la participation au niveau scolaire et communautaire

Temps:15 min.

Matériel: rien.

Notes pour les facilitateurs :

Ne limitez pas la réponse à un simple « Oui » ou « Non », creusez un peu plus en essayant de comprendre « pourquoi Oui » ou « pourquoi Non »

Prenez des citations des enfants.

Procédure:

Le facilitateur pose les questions suivantes et note les réponses :

Est-ce qu'il existe un comité ou un groupement d'enfants dans votre village ? (si non allez à la question 8) Est-ce que tout le monde peut faire partie de ce comité ou groupement d'enfants ?

Pouvez citer quelques activités de ce comité ou groupement d'enfants ?

Est-ce que les adultes vous accompagnent ?

si oui comment ?

si non que voulez-vous que les adultes fassent ?

Pensez-vous que le comité ou le groupement d'enfants fonctionne bien ? si oui expliquez les raisons, sinon, Comment l'amélioreriez-vous ?

Etes-vous au courant de l'existence d'organisations/structures d'adultes (par exemple comité villageois de protection de l'enfant, conseil municipal des enfants, CGS etc.)

Etes-vous membres d'une de ces organisations d'adultes ? si oui, lesquelles ?

Selon vous quel est l'avantage de la participation des enfants et des femmes dans les organes et structures de gestion communautaire et scolaire ?

CLÔTURE ET CONCLUSION

Objectif: fermeture de l'activité.

Temps estimé:10 min.

MERCI POUR VOTRE TEMPS!

EXEMPLE DE GRILLE D'ANALYSE - EDUCATION

INTRODUCTION

Population
Population de moins de 18 ans
Population de moins de 14 ans
IDH ajusté aux inégalités
Indicateur de pauvreté
Taux de fécondité chez les jeunes
Indice d'inégalité
Indice de mortalité infantile
Taux de malnutrition aigüe et sévère
Taux de malnutrition chronique
Espérance de vie
Groupes ethniques et communautés indigènes
Langues parlées dans la zone d'action
Religions majoritaires
Principale activité économique

EDUCATION

a. Système éducatif

Structure/décentralisation, gestion, responsabilités, curriculum, PAQUET, etc.

PAQUET VF (Pyramide scolaire, documents stratégiques d'éducation...)

b. Statistiques

Les indicateurs doivent être renseignés au niveau national, régional, départemental et par municipalité (cf. Tableau Excel)

Indicateurs supplémentaires

- Nombre d'écoles publiques de pré primaire, primaire et secondaire
- Nombre d'écoles privées de pré primaire, primaire et secondaire
- Nombre de daaras
- Nombre d'écoles en abri provisoire
- Nombre de classes en abri provisoire
- Nombre de villages sans école
- Distance moyenne de la maison à l'école
- Nombre de classes multigrade
- Nombre d'enseignants

Droit à l'éducation

c. **Ecoles : INFRASTRUCTURES ET RESSOURCES**

Emplacement des écoles, Conditions des bâtiments, accessibilité pour les enfants porteurs d'handicap, Eau et assainissement, Électricité, Cantine, Bibliothèque, Laboratoire / salle TIC, Elimination des déchets, Où sont situées les écoles?, Ratio population scolaire concernant : Classe/ professeur/ professeur formé, Disponibilité des ressources et de matériel éducatif, Disponibilité des espaces pour le jeu, etc.

d. **Barrières socio-culturelles qui entravent le droit à l'éducation – attitudes par rapport à l'éducation**

e. **Quels sont les groupes vulnérables qui se trouvent en dehors du système éducatif ?**

f. **Stratégies et initiatives qui existent pour promouvoir la scolarisation**

g. **AUTRES**

Droits dans l'éducation

a. **Abandon scolaire**

Principales causes :

b. **QUALIFICATION ET CONDITION DES ENSEIGNANTS**

Pourcentage des enseignants formés :
Proportion des femmes enseignantes :
Proportion des enseignants formés aux pédagogies centrées sur l'enfance
Durée et caractéristiques de la formation initiale et continue
Distribution du temps d'enseignement
Type de contrat -Rémunération- Sont-ils suffisamment payés? - Valorisation sociale – Possibilités de progression professionnelle et critères appliqués
Caractéristiques de la direction scolaire et formation disponible
Les enseignants et le/ la directeur/trice disposent-ils de leur propre espace au sein de l'infrastructure du centre éducatif?
Supervision et accompagnement
Quelle est la mobilité des enseignant(e)s ? Quel est le temps de permanence en moyenne des postes de direction ?
Syndicats des professeurs et pourcentage d'affiliation parmi les professeurs

Voir les données secondaires

c. **CURRICULUM DE L'ENSEIGNEMENT**

Est-il pertinent ? - Est-il adapté au contexte ?

Est-il inclusif ? Est-il déterminé par des aspects religieux, culturels ou par des politiques spécifiques ?
Inclut-il des aspects basés sur le genre, l'inclusion, la non-discrimination, la résolution des conflits, la démocratie, l'environnement, les droits humains.
Quels sont les compétences, les connaissances ou les savoir-faire mis en avant ?
Décrit-il, le cas échéant, les espaces de participation communautaire comme la conception et l'évaluation des projets des curriculums du centre.
Combien d'heures de classe y a-t-il par classe ? Correspondent-elles au curriculum ?

d. **LANGUE de l'instruction scolaire**

Langue de l'instruction utilisée dans la classe en fonction de l'année, de la classe, par rapport à la langue parlée dans le contexte environnant.
Langue parlée à l'école (parmi les enseignants, par la direction, dans la cour d'école, etc.) par rapport à la/les langue(s) parlée(s) dans le contexte environnant.
Les membres du personnel scolaire sont-ils originaires de la zone ? Connaissent-ils la culture locale ?

Données secondaires

e. **APPROCHE PÉDAGOGIQUE**

Description de la méthodologie éducative utilisée en classe : La méthodologie est-elle centrée sur les élèves ? Leurs caractéristiques personnelles sont-elles prises en compte ?
Utilisation de méthodologies différentes, actives et adaptées
Structure d'une session de classe
Y a-t-il de la discrimination ? Si oui, à l'égard de qui ? Type de discrimination (Dans les fournitures distribuées ? Dans les activités ?)
Participation des élèves en classe : Espaces et types de participation.
Disposition et caractéristiques de la classe
Comment le matériel éducatif est-il utilisé ?
Type d'évaluation scolaire

f. **AUTRES**

Droits à travers l'éducation

a. **CULTURE DES DROITS**

Les droits humains font-ils partie du programme scolaire ?
Les professionnels du centre éducatif ont-ils une formation en droits de l'enfant ?
L'enseignement protège-t-il les droits de l'enfant ? Empêche-t-il le travail des enfants, le mariage des enfants, ...
Les droits sexuels et de reproduction sont-ils traités ?
Les enfants participent-ils à l'élaboration du règlement scolaire ?

b. GESTION DÉMOCRATIQUE

Comités de gestion scolaire : Caractéristiques et fonctionnement
Associations de parents : Caractéristiques et fonctionnement
Association d'élèves : Caractéristiques et fonctionnement
Ces associations sont-elles composées conformément à des critères de non-discrimination ? Les membres ont-ils été élus de manière démocratique ? Sont-elles financés ?
L'école reçoit-elle un accompagnement de la part de l'administration scolaire ?

c. PARTICIPATION ET GOUVERNANCE SCOLAIRE

Circuits de participation des élèves, des enfants, sans discrimination
Description du type de relation établit entre le personnel de l'école et les élèves.
Interaction entre l'école et la communauté (réunions de redevabilité, réunions de la communauté à l'école, etc.)
Implication de la communauté avec les enfants déscolarisés
Les capacités et les savoirs de la communauté sont-ils pris en compte ?
Rôle de la municipalité et niveau d'implication avec l'école et la communauté
Perception de la communauté par rapport à l'éducation

d. REDEVABILITÉ ET TRANSPARENCE

Réunions assemblée de redevabilité
Y a-t-il des mécanismes pour dénoncer les cas de corruption ?
La documentation de l'école est-elle disponible pour les comités de gestion et les associations de parents et d'élèves ?

e. Les élèves sont-ils satisfaits de l'éducation qu'ils reçoivent ?

f. Existe-t-il des réseaux ou des associations pour la promotion du droit à l'éducation ? Lesquels ?

g. AUTRES

Scéance d'entretien de groupe avec les enfants

Annexe 6 :
Photos



Annexe 7 : Questionnaire - Etat des lieux de REGOLDE

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL

Nom (facultatif) : DIAMANKA

Prénom (facultatif) : Moussa

Fonction : Coordinateur de Programmes/Educo Kolda

Présentation de Educo :

Présentation du Projet « Renforcer la Gouvernance locale pour la réalisation des Droits de l'Enfant (REGOLDE) à Bourouco et Ndorna.

2.1- Historique/ Comment Educo a procédé pour la formulation de REGOLDE ? le processus du diagnostic organisationnel, communautaire, son approche méthodologique, ses outils et ses résultats, ...) ?

2.2- Qu'est-ce le projet REGOLDE, quels sont les résultats actuels sur le terrain ? L'état des lieux de sa mise en œuvre, ses défis, ses bonnes pratiques, ses leçons apprises et ses perspectives.

2.3- Activités réalisées à ce stade :

Parmi les activités réalisées on peut mettre en exergue les éléments saillants suivants :

60 enfants membres des Conseils Municipaux des Enfants (dont 32 filles) des communes de Bourouco et Ndorna ont été formés sur "les droits de l'enfant et le droit à la citoyenneté et genre".

Un atelier de 2 jours a été tenu sur le développement d'un outil de suivi de la fonctionnalité du système de protection. Cet atelier a réuni 28 membres du CDPE de MYF (dont 4 femmes).

Réalisation d'un inventaire des pratiques traditionnelles protectrices de l'enfant.

Formation sur l'élaboration de stratégies municipales sensibles à l'enfant et au genre avec approche droits de l'enfant (25 participants par commune)

Organisation de 12 fora communautaires pour identifier les priorités, ces fora ont été suivis de 2 restitutions,

Formation de 20 membres des équipes d'Enda JA sur les standards de participation de l'enfant.

2.4.1 Les résultats actuels :

A ce stade on ne peut pas encore parler de résultats, les premières mesures des cibles intermédiaires des indicateurs de résultats sont prévus au plus tôt fin 2018.

Néanmoins les mécanismes de suivi/évaluation/redevabilité ont été mis en place afin d'assurer une mise en œuvre et un suivi qui soient les plus participatifs possible :

Comité de pilotage composé de représentants d'Educo et d'Enda JA

Commission d'Exécution, de Suivi et d'Evaluation (CESE) composée de 24 membres répartis comme suit :

Représentants des administrations publiques locales (03),

Représentants des collectivités territoriales (02),

Représentant de la société civile (01),

Responsables communautaires (08),

Représentants des enfants/adolescents (04),

Représentants du comité de pilotage du Projet (06)

Sous-commission des femmes,

Sous-commissions des enfant/adolescents,

Par ailleurs la mise en place de mécanismes de suggestion/réclamation/est en cours.

Les changements immédiats :

La démarche adoptée dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du Projet a favorisé la participation des différentes parties prenantes, en particulier les acteurs communautaires (du diagnostic à la mise en œuvre en passant par la phase d'élaboration).

Il a résulté de cette démarche une bonne appropriation du Projet par les acteurs à la base « *ce projet est le nôtre, c'est nous qui avons dit tout ce qui est écrit dedans* » dit le Maire de Ndorna lors de l'installation de la Commission d'Exécution, de Suivi et d'Evaluation du Projet.

On note donc une forte adhésion des communautés concernées même si ici et là quelques freins socio-culturels peuvent se présenter.

Les changements intermédiaires :

RAS à ce stade

2.4.4- Les défis rencontrés et les leçons apprises :

Parmi les défis rencontrés et relevés dans la mise en œuvre du Projet, on peut en citer trois :

- Le défi de l'appropriation du projet par les acteurs communautaires,
- Le défi de la participation des enfants qui ont été impliqués dès la phase diagnostic et dans la mise en œuvre à travers la sous-commission qui leur est dédiée,
- Le défi de l'implication des autorités administratives locales : sous-préfet de Ndorna, Préfet de Médina Yoro Foula (par ailleurs président du CDPE de ce département).

2.4.5- Les perspectives :

Pour l'essentiel les activités déroulées dans la première année du Projet ont trait au renforcement de la gouvernance locale pour une meilleure protection de l'enfant. En 2019/2020 (février date de fin du projet) l'accent sera mis sur les activités de nature à améliorer la fonctionnalité du système de protection de l'enfant tant du point de vue formel que communautaire.

3. Comment appréciez-vous le partenariat dans la protection de l'Enfant à Kolda ?

De façon générale le système de protection de l'enfant est assez bien cadré au Sénégal, Kolda ne déroge pas à la règle avec l'existence des CDPE, CCPE et CVPE. Le CDPE en particulier offre un cadre de concertation approprié entre acteurs de la protection même si sa fonctionnalité pourrait être améliorée.

Quelles recommandations formuler pour optimiser les interventions en termes de protection des droits de l'Enfant dans la région de Kolda ? Malgré l'existence du CDPE dans chaque département, il subsiste un certain cloisonnement entre intervenants alors que plus de coopération aurait permis d'optimiser les interventions et obtenir de meilleurs résultats.

Quelle recommandation pour vulgariser davantage l'expérience d'Educo sur la protection de l'Enfant dans la région de Kolda ? Etant un programme pilote, en relation avec Enda JA (le partenaire de mise en œuvre), nous documentons l'expérience au fur et à mesure dans le but de la capitaliser et de la partager suivant différentes modalités :

Directement avec les autres acteurs de la protection de l'enfant, A travers les instances mises en place en matière de protection de l'enfant tant au niveau régional que national, Participation à des événements dédiés à la protection de l'enfant.



TABLE DES MATIERES

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE.....	iii
SIGLES ET ABRREVIATIONS.....	iv
LISTE DES TABLEAUX ET DES CARTES	vi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1. Problématique.....	3
2. Objectif général de l'étude.....	5
3. Objectifs spécifiques de l'étude.....	5
4. Hypothèses de recherche.....	5
5. Délimitation du champ de l'étude.....	6
6. Intérêts de l'étude.....	6
7. Annonce du Plan.....	7
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE.....	10
CHAPITRE 1 : REVUE DE LITTERATURE	11
1.1 Le droit à la protection de l'Enfant	11
1.2 Les concepts et notions sur la gestion de projet, plan et programme.....	17
CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE	20
2.1 Généralités sur la méthodologie	20
2.2 Les étapes et techniques de collecte de données	21
2.3 Les Outils de traitement des données et le modèle d'analyse.....	25
DEUXIEME PARTIE : CONTEXTE GENERAL, RESULTATS, ANALYSE ET RECOMMANDATIONS.....	28
CHAPITRE 3 : CONTEXTE DE L'ETUDE, DIAGNOSTIC ET RESULTATS	29
3.1 Contexte général de l'étude.....	29
3.1.1 Le Sénégal.....	29
3.1.2 La région de Kolda	30
3.1.3 Le département de Medina Yoro Foula (MYF).....	31
3.1.4 La Commune De Ndorna	32
3.1.5 La commune de Bourouco	33
3.2 Présentation de Educo et de ses partenaires FODDE et ENDA JA.....	34
3.2.1 L'ONG Educo	34
3.2.2 L'ONG FODDE.....	35

3.2.3 L'ONG ENDA JA.....	36
3.3. L'analyse des résultats du diagnostic communautaire, et recommandations	37
3.4 Recommandations des communautés sur les problèmes identifiés	51
3.4.1 Recommandations des communautés en Education.....	51
3.4.2 Recommandations des communautés en Protection.....	52
3.4.3 Recommandations des communautés en Gouvernance.....	53
CHAPITRE 4 : ATOUTS, DEFIS, LECONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS	55
4.1 Le projet REGOLDE, résultat d'une planification participative.....	55
4.2 Atouts, défis, leçons apprises et recommandations globales.....	58
4.2.1 Les atouts de l'Expérience d'Educo.....	58
4.2.2 Défis et leçons apprises de l'Expérience d'Educo.....	59
4.2.3 Recommandations globales.....	62
CONCLUSION GENERALE.....	66
BIBLIOGRAPHIE.....	68
ANNEXES	71
Annexe 1 : Cadre logique du Projet REGOLDE	71
Annexe 2 : Liste des outils de collecte utilisés.....	83
Annexe 3 : Règles de Base pour la conduite des Guides d'entretien pour focus groupe.....	84
Annexe 4 : Guide entretien focus groupe.....	87
Annexe 5 : Etapes de l'horloge	88
Annexe 6 : Photos.....	97
Annexe 7 : Questionnaire - Etat des lieux de REGOLDE.....	98
TABLE DES MATIERES.....	101